

KUNSTEN  
ROUTE(S)  
DES ARTS

DU 19 JUIN  
AU 27 SEPTEMBRE 2021

6 PARCOURS ARTISTIQUES

GRATUIT

WWW.KUNSTENROUTESDESARTS.BE

Centre culturel d'Ittre  
Espace Bauthier

10€ par duo  
5€ par accompagnement supplémentaire

## ATELIER «ÉVEIL SONORE»

PARENT(S) & BÉBÉ / PETIT ENFANT (DE 1 À 3 ANS)  
ANIMATRICE : ELISA ROBOT (PSYCHOMOTRICIENNE)

Dimanche 13 juin

DEUX HORAIRES POSSIBLES  
9H30-10H30 OU 11H-12H

TICI TOUCI ZWIMI BOUMI BIENVENUE À L'ATELIER DE DÉCOUVERTES SONORES! VENEZ EXPLORER LES SONS AVEC VOS TOUT-PETITS, CEUX QUI GRAITTENT ET CEUX QUI GLISSENT, LES RIGOLOS ET MÊME LES PAS BEAUX! TOUT COMME LE TOUCHER OU LA VISION, L'AUDITION NOUS APPREND LE MONDE ET NOUS MET EN RELATION AVEC LUI.  
ÉCOUTONS-LE NOUS RACONTER SES NUANCES!

centre  
culturel  
d'Ittre

WWW.ITTRECULTURE.BE - INFO@ITTRECULTURE.BE  
067/64 73 23 PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE  
LE JEUDI ET LE VENDREDI (9H30-12H30)

## KUNSTEN BO(!)S DES ARTS CHANGE DE FORMULE

En cette période particulière où la culture doit sans cesse se réinventer pour continuer à exister, Kunsten Bo(!)s des Arts change de formule et devient, le temps d'une saison, Kunsten Route(s) des Arts. Au programme : six parcours artistiques (Tubize, Halle, Beersel, Ittre, Rebecq et Braine-le-Château) libres, mêlant cultures francophone et flamande, accessibles du 19 juin au 27 septembre 2021.

PLUS D'INFOS DANS  
LE PROCHAIN PETIT TRAM !

## LES CENTRES CULTURELS DU BRABANT WALLON SOUTIENNENT LE FONDS SPARADRAP

Dans le cadre de l'action StillStanding #5 du 1er mai, les 13 centres culturels de la province du Brabant wallon, à défaut d'ouvrir leurs portes, ont uni leurs voix pour faire entendre celles des travailleurs et travailleuses de la culture les plus fragilisés par la crise sanitaire.

### TOUJOURS DEBOUT ET AUX CÔTÉS DES PLUS TOUCHÉS

250 000 personnes vivent de la culture en Belgique. Pourtant, depuis

le début de la crise sanitaire, le secteur est délaissé, voire totalement oublié. À l'arrêt depuis plus d'un an, il suffoque et réclame des perspectives. Lassé, il a décidé d'agir une

nouvelle fois, sous l'impulsion du mouvement Still Standing for Culture.

Comme le 20 février dernier, chaque opérateur culturel fut invité à déployer librement une initiative adaptée à ses réalités pour insister sur le rôle essentiel de la culture. Cette fois, le mouvement a appelé les lieux cul-

turels à rouvrir leurs portes, moyennant l'application des protocoles sanitaires qui étaient en vigueur à la rentrée. Ces protocoles, rappelons-le, garantissaient à la fois la sécurité du public, des équipes, des artistes, mais aussi un minimum de rentabilité économique.

➔ suite en page 3

# LA SAINT RÉMY SE PRÉPARE...

C'est le week-end des 25 et 26 septembre que la Fête de la Saint Rémy se tiendra dans le centre d'Ittre. Une première réunion regroupant les associations s'est tenue fin du mois d'avril pour en préciser les premiers contours.



Tout d'abord, le thème de la fête. Plusieurs propositions ont été évoquées : les abeilles, les jeux olympiques, « pollinisons la culture » (en soutien au monde culturel). Mais le thème qui a recueilli le plus de suffrages est celui du Cirque. Un thème à la fois culturel, ludique et qui est synonyme d'évasion et d'émerveillement (bien nécessaire en ces temps de confinement et de règles sanitaires).

Une bonne partie de la réunion a également été consacrée à la fête au temps de la pandémie. Faut-il le rappeler, les

deux dernières éditions de la Fête de la Saint Rémy (dont les origines remontent à près de 50 ans) ont été marquées par une tempête (en 2019) et une version miniature et sans associations (en 2020, suite aux mesures sanitaires).

## COMMENT SERA LA VERSION 2021 DE LA FÊTE ?

On l'espère tous : grandiose et festive, conviviale et libérée de toutes contraintes sanitaires. Mais il faut rester réaliste. Aujourd'hui, impossible de connaître la situation sanitaire à l'automne.

## LES RASSEMBLEMENTS ET LES ÉVÉNEMENTS CULTURELS SERONT-ILS AUTORISÉS ?

Pourra-t-on regrouper une quarantaine d'associations et plusieurs milliers de personnes dans le centre du village ? Rien n'est moins sûr. Il faut donc prévoir des alternatives. Des plans B jusque Z. Plusieurs solutions sont sur la table : une Saint Rémy par zones, qui permet de compter les participants, et où les protocoles et les publics sont différents en fonction des activités ou des animations. Une Saint Rémy à emporter, avec des associations qui proposeraient leurs spécialités à emporter. Vous permettant ainsi de soutenir les associations qui profitent de la fête pour remplir leur caisse.

Une Saint Rémy réduite aussi, en regroupant les activités sur une seule journée. Une Saint Rémy sur réservation : pour un repas ou un spectacle, un système qui permettra au public de faire son choix parmi une série d'animations ou de dégustations. Une Saint Rémy en circuit, avec un sens de circulation qui permette aux participants de ne pas se croiser.



Alors, c'est sûr que cette Saint Rémy sera différente. C'est sûr qu'on perdra de la convivialité. C'est sûr qu'on perdra des rencontres. Mais si c'est le prix à payer pour que la Saint Rémy revive, il faudra passer par là. Ittre pourra compter sur la volonté, le talent et le cœur de toutes ses associations et ses bénévoles pour proposer une belle Fête. La Saint Rémy s'est rendue (en 2019 et 2020), mais elle ne meurt jamais...



Ludovic Devriendt  
Animateur

**Envie de participer à la Fête ? Pour les associations qui ne se seraient pas encore manifestées, n'hésitez pas à rejoindre les préparatifs de la Fête de la Saint Rémy. Contactez-nous sur [info@ittreculture.be](mailto:info@ittreculture.be)**

# DEUXIEME CHANSON « DES ITTROIS EN MUSIQUE »

La première chanson des ittroids, créée pendant le confinement en avril 2020, a fait l'unanimité chez les nombreuses personnes qui ont regardé et partagé la vidéo (merci !) et surtout chez les chanteurs et les musiciens locaux, heureux de pouvoir performer « ensemble ».

## En 2021, c'est reparti !

Après nous avoir emportés sur un riff de guitare, Karim Sarton (ittroid, animateur au Centre culturel et musicien), propose cette fois-ci quelques mesures de piano sur lesquelles nous créerons ensemble la deuxième chanson des ittroids. Chanteurs et musiciens, professionnels ou non, l'heure est à la création.

Le principe est simple : il vous suffit de télécharger la bande son (+ la structure et les accords) du morceau que nous vous proposons et ensuite, de vous laisser emporter... Ajoutez-y votre touche perso, filmez-vous ou enregistrez-vous (libre à vous de rester anonyme si vous le souhaitez) et envoyez-nous votre performance afin de créer, ensemble, avec toutes les participations reçues, la seconde chanson 100% ittroid !

## Rejoignez l'aventure

Que vous jouiez du trombone depuis plus de 30 ans ou que vous vous soyez lancé dans la musique durant le confinement, que vous ayez raté la première chanson des ittroids ou que vous ayez déjà participé (vous avez tellement apprécié y contribuer que vous souhaitez réitérer l'expérience)... Quel que soit le cas de figure, votre participation est plus que bienvenue !

**Retrouvez toutes les explications et les sons à télécharger sur la page : [www.ittreculture.be](http://www.ittreculture.be)**



Olivia Kroppek  
Animatrice

Le CLI va relancer « musique des ittroids », le morceau de musique collaboratif des musiciens ittroids.



**Pour (re)visionner la première chanson des ittroids, RDV sur la page Facebook du Centre culturel d'Ittre : <https://www.facebook.com/CLIttre/posts/10163637053260644> ou sur notre site internet : <https://ittreculture.be/evenement/details/des-ittroids-en-musique-2020-05-17-2020-06-23-141>**

## LES CENTRES CULTURELS DU BRABANT WALLON

### SOUTIENNENT LE FONDS SPARADRAP (SUITE DE LA PAGE 1)



"Face à la précarité grandissante des travailleurs.euses de la culture et aux conséquences que cette crise va faire peser durablement sur notre secteur, la réouverture des lieux culturels n'est qu'un tout petit pas vers un avenir moins sombre. Mais un pas que nous devons franchir sans plus attendre".

Pour cette action, les Centres culturels du Brabant wallon se montrent solidaires de l'ensemble du secteur, et plus particulièrement des personnes les plus touchées par l'arrêt des activités culturelles (artistes, régisseur.euse.s, monteur.euse.s, décorateur.rice.s, costumier.ière.s...), en soutenant le Fonds Sparadrap.

#### UN SPARADRAP POUR JOINDRE LES DEUX BOUTS

À l'approche du 1er mai, fête du travail, il est important de souligner que bon nombre des travailleurs et travailleuses du secteur sont toujours privés d'exercer leur métier. Pour soutenir ces personnes exclues du marché du travail et donc dans une situation sociale et économique précaire, les centres culturels du Brabant wallon ont décidé de relayer l'existence du Fonds Sparadrap et d'inviter qui le souhaite à faire un don. Ce fonds d'urgence est né à l'initiative d'Alain Eloy, acteur et comédien de doublage, notamment, et de Pierre Dherte, président de l'Union des Artistes du Spectacle.

#### LES CENTRES CULTURELS CONCERNÉS

- Centre culturel de Perwez
- Centre culturel de Jodoigne & Orp-Jauche
- Centre culturel de Nivelles
- Centre culturel de Genappe
- Centre culturel de Braine-l'Alleud
- Centre culturel de Waterloo
- Centre culturel de Rixensart
- Centre culturel de Beauvechain
- Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
- Centre culturel de Tubize
- Centre culturel d'Iltrre
- Centre culturel de Rebecq
- Centre culturel du Brabant wallon



#### COMMENT FAIRE UN DON ?

Envoyez un mail à [sparadrap@uniondesartistes.be](mailto:sparadrap@uniondesartistes.be), puis versez la somme de votre choix sur le compte BE95 377 120 427 658 avec, en communication, votre nom ou le nom de la personne morale que vous représentez.

## CULTURE

### APPEL POUR ARTISTES IN SITU 2021-2022

#### AVIS AUX ARTISTES, L'APPEL DES ATELIERS EST LANCÉ !

Pour la 5e année consécutive, les Ateliers d'art de la Baraque lancent un appel aux artistes et collectifs de la région du Brabant Wallon (et d'ailleurs) pour l'occupation d'espaces partagés de création.

#### DES ESPACES DISPONIBLES POUR DÉVELOPPER SES PROJETS ARTISTIQUES

Chaque année, près d'une quinzaine d'artistes occupent ces espaces de l'association, situés dans le quartier de la Baraque à Louvain-la-Neuve. Professionnels ou amateurs, les artistes ont la possibilité de rejoindre un des quatre espaces dédiés à la création afin d'y développer des projets artistiques.

#### DES PROFILS ARTISTIQUES VARIÉS

Proche du concept de coworking, les

espaces sont mis à disposition annuellement (de début octobre à fin septembre de l'année suivante) et permettent aux artistes de développer leurs projets artistiques dans un cadre propice aux échanges. Chaque artiste, dit *artiste in situ*, délimite sa zone de travail en fonction de ses besoins et moyennant une contribution financière.

#### DEVENIR ARTISTE IN SITU AUX ATELIERS D'ART DE LA BARAQUE

Pour rejoindre un de ces espaces, rien de plus simple, il suffit de remplir un formulaire en ligne avant le 31 mai. Les réponses aux candidats seront envoyées le 10 juin. La sélection s'opère selon une série de critères, dont notamment l'espace de travail nécessaire, la compatibilité avec les autres pratiques, la diversité des pratiques et les motivations des candidats. Une fois sélectionné, l'artiste s'installe et évolue de manière auto-

nome dans son espace, en prenant soin à la cohabitation avec les autres au sein de l'espace de travail, et au sein du bâtiment en général.



#### RÉSUMÉ DE L'APPEL À CANDIDATURE

**Quoi ?** Un espace partagé de travail et de création

**Où ?** Ateliers d'art de la Baraque, Rue des Artisans, 1 à Louvain-la-Neuve

**Quand ?** Du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022

**Pour qui ?** Des artistes travaillant principalement dans le domaine des arts plastiques et visuels

**Comment faire ?** Remplir le formulaire en ligne avec vos coordonnées complètes, vos projets, votre méthode de travail et vos motivations  
Date limite de réception de candidatures : 31 mai 2021

Date limite des réponses aux candidatures : 10 juin 2021

Lien vers le formulaire

<https://forms.gle/cGzo1ESJz1hJQZs28I>  
nfos : [www.ateliers-la-baraque.be](http://www.ateliers-la-baraque.be)

#### PETIT TRAM

[WWW.ITTRECULTURE.BE](http://WWW.ITTRECULTURE.BE)



Date de parution 10 et 11 mai 2021  
Mensuel du Centre culturel d'Iltrre - A.S.B.L.  
36, rue de la Montagne à 1460 Iltrre  
067/64 73 23 - [info@ittreculture.be](mailto:info@ittreculture.be)

**Editeur responsable :** Nathalie Lourtie, directrice  
Bureau de dépôt : 1400 Nivelles  
Les articles munis du sigle CI sont écrits par l'équipe du Centre Culturel d'Iltrre

Vos articles doivent être rentrés pour le **20 du mois qui précède** la parution au plus tard, de préférence par email ([info@ittreculture.be](mailto:info@ittreculture.be)) ou par courrier

Prochaine parution : 9 juin 2021

#### LE PETIT TRAM

Mensuel édité par le Centre de Loisirs et d'Information asbl, reconnu comme Centre Culturel d'Iltrre, Rue de la Montagne 36 à 1460 Iltrre 067/64 73 23.

Distribué gratuitement toutes-boîtes dans l'entité d'Iltrre.  
Abonnement : 20 euros/an à verser au compte  
BE50 001 26 28 545 18.

Le Petit Tram, journal communautaire veut être un journal d'expression qui donne la parole à la vie associative et à l'ensemble des habitants de l'entité d'Iltrre. Les articles sont publiés gratuitement. L'équipe d'animation du Centre culturel apporte des dossiers d'informations et réalise des reportages sur des événements socio-culturels, économiques et politiques qui ont une implication locale. C'est l'équipe d'animation aussi qui veille à respecter les règles de fonctionnement établies par l'assemblée générale du Centre culturel et à respecter l'esprit pluraliste du journal. Le Comité de lecteur est composé de Marc Dubois, Nathalie Lourtie, Doris Bertau, Jean-Marc Ternissien et Sophie Peeterbroeck.

**Conseil d'Administration du Centre Culturel d'Iltrre :**  
Représentants de la Commune d'Iltrre : Carine de Lichtervelde, Christian Fayt, Marc Vienne, Paul Pierson, Andréa

Belsky, Marie-Amandine Della Faille, Hedwige Tavernier et Sophie Peeterbroeck

**Représentant de la Province :** Anne-Sylvie Van Varembergh

**Représentants de la vie associative et les habitants de l'entité d'Iltrre :** Claire Lemaître, Michèle Counson, Gus Goossens, Doris Bertau, Marc Dubois, Jean-Marc Ternissien, Valérie Tilmans, Jacques Van Drooghenbroeck, Thibault Zaleski.

**Ont collaboré à ce journal :**

**Secrétariat :** Marie Vanderlinden.

**Mise en page :** Pascale Goffaux.

**Coordination :** Olivia Kropiek

**Rédaction :** Olivia Kropiek, Nathalie Lourtie, Karim Sarton, Ludovic Devriendt

**Merci à toutes les associations et personnes qui nous ont transmis leurs articles.**

**Photos :** Centre Culturel d'Iltrre

**Merci à notre correctrice du mois :** Claire Lemaître.

**Impression :** Rossel Printing Nivelles.

## LITTÉRATURE

Commencer sa journée 30 minutes plus tôt : Un moment pour lire, un moment juste pour soi.

### CHRONIQUE DES LECTEURS : CE MOIS-CI, MARIE VOUS PARTAGE SON COUP DE COEUR : «SI JE MENS, TU VAS EN ENFER»

Lisa est une femme discrète. Sa vie tourne autour de sa fille, Ava, 16 ans et de sa collègue et meilleure amie, Marylin. Elle ne confie à quiconque ses pensées, ses doutes, ses craintes et... son passé. Quel passé? Elle a appris que toutes les cellules du corps humain se renouvellent en permanence et que le cycle complet dure 7 ans. Elle s'accroche alors à cette idée, comme l'espoir d'une seconde chance, l'opportunité d'un changement de vie.

Mais le jour où Ava sauve un petit garçon de la noyade et attire les projecteurs sur elle, leur vie va brusquement basculer et leurs secrets, à chacune, seront dévoilés.

Les personnages sont complexes et attachants, si bien que le lecteur est confronté à des sentiments contraires qui donnent rapidement le ton malaisant de ce thriller au féminin.

Sarah Pinborough est une scénariste

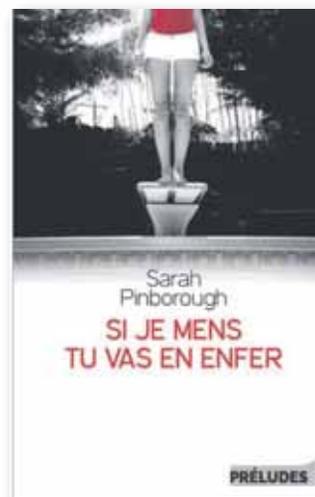
talentueuse, et cette fiction, dont les droits de diffusion ont été achetés par Netflix, à l'instar de son premier roman « Mon amie Adèle », nous tient en haleine jusqu'à la dernière page.

«Si je mens, tu vas en enfer»

Second roman de Sarah Pinborough

Le livre de poche 2019 - 473 pages

Marie DEGROOTE



### POUR LECTEURS AUTONOME «DRÔLE D'ENCYCLOPÉDIE VÉGÉTALE» DE ADRIENNE BARMAN



**Vous vous intéressez à votre jardin ? Voici de quoi plonger avec bonheur dans le monde merveilleux des végétaux guidé par vos enfants !**

Avec plein d'humour dans le dessin et la mise en scène, Adrienne Barman nous propose une classification originale qui n'appartient qu'à elle. Un travail de Titan !

Au fil des pages, le lecteur serpente

entre les Etoilées, les Montagnardes, les Potagères, les Tachetées ou les Aromatiques. Bigaradier, kumquats, bourrache, badiane, cerfeuil tubéreux, luzerne d'Arabie, verveine citronnelle, mimule tacheté, fougère de Boston, hibiscus rose de Chine, palmier des Canaries, paulownia... autant de noms qui font rêver. Un tour du jardin, des prés et des forêts qui s'avère souvent être aussi un tour

du monde, des pays et de leurs senteurs.

Un livre magnifique pour les jardiniers en herbe et tous les amoureux de la nature !

« Drôle d'encyclopédie végétale » de Adrienne Barman  
Editions La Joie de lire - 2018  
200 pages

## POÉSIE

Poème dédié aux mamans à l'occasion de la Fête des Mères

Ma Mère, ce Rayon de Soleil constant  
Elle est là,  
elle a toujours été là,  
silencieuse et souriante  
Elle est belle,  
elle a toujours été belle,  
dans la plus grande simplicité  
Elle est patiente,  
elle a toujours été patiente,  
même si pas toujours comprise  
Elle est lucide,  
elle a toujours été lucide,  
malgré que la vie lui ait imposé  
de bien grandes fatigues  
Elle est ... comme l'Ange Gardien  
qui guide tes pas  
et te laisse décider.

Cettina Agro



## LECTURE

### BIBLIOTHEQUE COMMUNALE D'ITTRE



LES DERNIERES ACQUISITIONS

**OUVRAGES DE FICTION**

BEUGLET Nicolas : **L'île du diable**

d'ENCAUSSES Marina : **Les enfants du secret**

INDRIDASON Arnoldur : **La pierre du remords**

SLIMANI Leïla : **Le parfum des fleurs la nuit**

ADAM Olivier : **Tout peut s'oublier**

GERMAIN Sylvie : **Brèves de solitude**

BESSON Philippe : **Le dernier enfant**

SCHMITT Eric-Emmanuel : **Paradis perdu**

CORNAILLE Didier : **Gentille Blandine**

GARDNER Lisa : **Retrouve-moi**

BUSSI Michel : **Rien ne t'efface**

**AUTRES OUVRAGES**

KOUCHNER Camille : **La famille grande**

KEPEL Gilles : **Le prophète et la pandémie**

DUHAMEL Alain : **Emmanuel le Hardi**

BIASINI Sarah : **La beauté du ciel**

VAN RUYMBEKE Renaud : **Mémoire d'un juge trop indépendant**

**ET TOUJOURS À VOTRE DISPOSITION, LA COLLECTION DE BD DU PALOU**

La bibliothèque se situe au sein de l'Espace Culturel Bauthier  
36, rue de la Montagne, 1460 Ittre  
le dimanche de 10h30 à 12h30

## LA LANGUE DE CHEZ NOUS

VOICI QUELQUES HOMONYMES...

- **gêne**: du verbe gêner, malaise, situation désagréable...

- **gène**: élément qui transmet un caractère héréditaire

- **danse**: nom commun qui vient du verbe danser

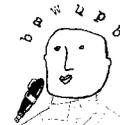
- **dense**: adjectif, épais, compact

- **plainte**: expression orale de la douleur, d'un mécontentement

- **plinthe**: bande au bas d'une cloison

- **chat**: animal domestique que tout le monde connaît

- **chas**: trou de l'aiguille où l'on enfle le fil



Arthur Deghorain

STAGES



# STAGES ÉTÉ



16<20 août DESSIN/PEINTURE

LE DOUANIER ROUSSEAU

Enfants  
7<12 ans



Dans les jungles du Douanier Rousseau, il y a des lions et des antilopes. Des singes font les farceurs, un tigre est surpris par la pluie.... On rencontre aussi des femmes qui se promènent et des serpents charmés.

A l'atelier, Nous imaginerons une jun-

gle avec tout son petit monde. Nous dessinerons et peindrons les arbres, les fleurs, les oiseaux, les félins et les babouins. Ce sera une semaine haute en exotisme.

**Animatrice : Pascale Goffaux**  
(Illustratrice/peintre)

23<27 août DANSE ET LAND'ART



Enfants  
6<12 ans

Lors de ces cinq jours, nous jouerons avec les matières, les formes, les volumes, les traces. Avec notre corps en mouvement ou en suspens, à l'aide de matériaux, de couleur ou de noir et blanc, comme des explorateurs nous chercherons à découvrir notre potentiel à prendre place dans le temps, grâce aux approches

de la danse contemporaine, la danse improvisée, les art-plastique et graphiques.

Et si le temps nous le permet, c'est dehors que nous irons, pour que la nature devienne notre champ d'action!

**Animatrice : Elisa Robot**  
(Psychomotricienne)

**Lieu :** ESPACE BAUTHIER  
36, Rue de la Montagne à Ittre  
**Horaires :** de 9h30 à 15h30  
**Garderie (gratuite) :**  
8h30<9h30 - 15h30<16h30

**Tarifs :**  
Stage dessin/peinture : 130€  
Stage Danse/Land'Art : 105€  
-10% à partir du 2<sup>ème</sup> enfant d'une fratrie  
**Prévoir :** son tablier & son pique-nique

**INFOS ET INSCRIPTIONS :**  
CENTRE CULTUREL D'ITTRE  
INFO@ITTRE.CULTURE.BE  
WWW.ITTRE.CULTURE.BE

067 64 73 23  
PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE  
LE JEUDI ET LE VENDREDI  
(DE 9H30-12H30)

## RETOUR EN IMAGES SUR LES STAGES CRÉATIFS DU CENTRE CULTUREL



Les pinceaux sont rincés, les répétitions sont finies, les tabliers et les costumes partent direction la machine à laver... Et oui, toute bonne chose a une fin ! Les stages de dessin-peinture et de théâtre-créatif organisés au Centre culturel d'Ittre se sont terminés, de la même manière qu'ils ont commencé : riche en couleurs et dans la bonne humeur !



nant leurs animaux à partir de ceux de Niki de Saint Phalle, dessinant le portrait de Frida Kahlo, créant leurs mangas à partir de la BD de Miss Hokusai, chacun a su mettre à profit ses compétences et ses envies, en se laissant porter par sa créativité, sous le regard attentif de Pascale Goffaux (elle-même artiste-peintre et illustratrice).

A leurs côtés durant les 4 jours de stage, Pascale a vu ces artistes apprendre, évoluer, s'exprimer, s'amuser, s'évader, ... bref, prendre une bonne bouffée d'ART !

**THÉÂTRE-CRÉATIF :**  
« Le Petit Prince » revisité pour le plus grand bonheur de nos jeunes comédiens

Lola Delcorps (comédienne) et toute son équipe de petits loups ont revisité l'histoire bien connue du Petit Prince : un renard à apprivoiser, une rose amoureuse, un aviateur rêveur, un allumeur de réverbère déluré, un géographe fou, ... Improvisations guidées, création de personnages, gain de confiance en soi et en les autres, et une touche (surprise) d'accordéon étaient au rendez-vous ! Beaucoup de rires et de jolis souvenirs qu'ils garderont dans leur boîte à trésor.

Merci pour ces chouettes moments de partage. À très vite !

**Olivia Kropk**  
Animatrice



**DESSIN-PEINTURE :**  
"Les artistes femmes" : un thème de stage qui a fait sensation

Et oui, des grandes artistes au féminin, il y en a plein ! Nos jeunes artistes ont eu l'occasion de partir à la découverte de nombreuses inspirations féminines. En s'inspirant des tableaux abstraits de Sonia Delaunay, imagi-



# NATHALIE DUVEILLEZ, DOULA À ITTRE : UNE PROFESSION TROP PEU CONNUE

Nathalie s'est lancée en tant que doula à Ittre depuis plus de 3 ans maintenant. « Doula », kesako ? Emprunté au grec, le terme doula désigne la personne qui, aux côtés de la sage-femme, se tient près de la mère lors de la naissance de son bébé. « Une présence non négligeable pendant la grossesse, à la naissance d'un enfant et pendant le post-partum, mais dont encore trop peu de personnes ont connaissance et qui pourtant, existe depuis la nuit des temps » explique-t-elle. L'équipe du Centre culturel est partie à sa rencontre pour en découvrir davantage sur le sujet et sur ses pratiques.

## PLUSIEURS GÉNÉRATIONS DANS LE VILLAGE

Nathalie habite à Ittre depuis 1997. Ses grands-parents, originaires d'Ittre, habitaient à la ferme de La Waruche, reprise aujourd'hui par ses parents. Longtemps tiraillée entre se lancer dans des études en comptabilité ou de sage-femme, Nathalie a fini par opter pour la voie de la comptabilité qu'elle a pratiqué pendant de nombreuses années (et qu'elle pratique encore aujourd'hui, à raison d'un jour/semaine).

## INTROSPECTION

Ses trois enfants devenant grands, Nathalie ne trouvait plus trop sa place en tant que comptable, une discipline qui se veut très logique, rigoureuse et dénuée d'émotions. De nature intuitive et curieuse, Nathalie a ressenti le besoin de proximité relationnelle, qui manquait dans sa vie professionnelle. C'est donc en 2016, qu'elle a décidé de démarrer une formation, proposée par l'Association pour les Formations à l'Accompagnement, en vue de devenir doula (qui dure 9 mois, comme une grossesse).

- **Émotionnel** : une rencontre qui met à disposition un espace sécuritaire, bienveillant et un temps d'écoute pour la maman et/ou le couple, dans le respect de leurs choix et dans le non-jugement. Un moment pour partager leurs émotions (joies, craintes, peurs...). Notamment en cas de parcours PMA, IVG, deuil, de grossesse à risques,...
- **Relationnel** : mettre en lien/renvoyer vers des professionnels de la santé (kiné, ostéopathe, sage-femme...), plus aptes à répondre à certains besoins.

## UN ACCOMPAGNEMENT « À LA CARTE »

En effet, l'accompagnement se crée sur mesure et au cas par cas, afin de répondre de manière optimale aux désirs et aux besoins de la maman et/ou du couple. La doula peut être sollicitée pendant la grossesse, lors de l'accouchement et la période post-natale. Il a été démontré que la présence d'une doula aux côtés de la maman procure des effets bénéfiques sur son accouchement, son allaitement et son post-partum.



Rue du Croiseau 45 à Ittre, lieu de consultation

## PERSPECTIVES FUTURES

Nathalie continue à se former au quotidien afin de pouvoir accompagner au mieux les mamans et les couples qu'elle rencontre. Heureuse d'avoir pu reprendre ses activités en présentiel (dans le respect des règles sanitaires), elle reste également joignable par vidéoconférence et/ou téléphone. Pour la suite, elle a pour projet d'organiser prochainement des ateliers permettant des rencontres entre les (futurs) parents. Et, d'ici quelques mois, de lancer le coaching avec les chevaux (« equi-coaching »), des partenaires authentiques, surprenants et très révélateurs tant dans l'émotionnel que dans le relationnel. L'équipe du Petit Tram lui souhaite beaucoup de succès pour la suite de son aventure !

Olivia Kropke  
Animatrice



Nathalie Duveillez, doula à Ittre

## QUEL EST L'INTÉRÊT DE FAIRE APPEL À UNE DOULA EN PLUS D'UNE SAGE-FEMME ?

La doula et la sage-femme sont complémentaires. À la différence de la sage-femme, la doula n'exerce pas un rôle médical mais plutôt un rôle de soutien à divers niveaux :

- **Informatif** : permettre à la maman et au partenaire de faire des choix plus éclairés sur divers sujets tels que la grossesse, l'accouchement, l'allaitement, le rôle du partenaire, etc.
- **Plus pratique** : accompagner lors de démarches plus administratives comme rédiger son projet de naissance, aider à organiser la nouvelle vie avec bébé,...

## PLURIDISCIPLINARITÉ

Afin de mieux répondre à la demande de ses clientes, Nathalie s'est également formée à la méthode Naisance Hypno-Douceur, au massage bébé et au massage pré- et postnatal. Ces derniers ont été très révélateurs puisque c'est là que Nathalie a pris conscience que la communication à travers le toucher est tout aussi importante. Elle a ainsi étendu sa gamme de massages à toutes les femmes avec le massage féminin harmonisant, le massage relaxant, le massage du dos à la bougie, le massage des mains, le massage crânien,.... Son intention est de permettre à la femme de se détendre mais aussi de se recentrer sur elle-même, d'accueillir ses émotions et de les déposer si elle le souhaite.



## CONTACT

Nathalie Duveillez 0477 65 74 10  
www.nathalieduveillez.be  
FB : Nathalie Duveillez Doula

Rappelons que l'accompagnement est strictement non médical et ne remplace en aucun cas le suivi des professionnels de la santé choisi par les futurs parents.

## ASSOCIATION FRANCOPHONE DES DOULAS DE BELGIQUE (AFDB)

« Notre profession est suivie et réglementée. La doula est tenue de respecter une charte éthique veillant au respect de la profession et des personnes » explique-t-elle.

Il est important de choisir une doula qui vous correspond, celle avec qui vous vous sentez bien. Retrouvez la liste, classée par région et/ou par statut (en exercice ou en stage), des doulas de Belgique sur [www.doulas.be](http://www.doulas.be).

Vous y trouverez toutes les infos sur cette approche :

- quels sont les apports positifs
- les questions à poser à la Doula
- les questions à se poser à soi-même
- des liens et de la littérature sur le sujet

# LA BRAWETTE, LA MONNAIE LOCALE QUI CRÉE DU LIEN À ITTRE... ET ENVIRONS

**Connaissez-vous la Brawette ? Est-ce une un dérivé de la rawette (le petit quelque chose en plus) ? Est-ce la traduction d'une berwette (la brouette) en wallon ? Ou bien une abréviation de BRabant Wallon ? Ni l'un, ni l'autre et un peu tout ensemble. La Brawette, c'est la nouvelle monnaie locale et citoyenne qui va se développer cet été dans l'ouest du Brabant wallon : Braine-l'Alleud, Waterloo, Braine-le-Château, Nivelles et bien sûr Ittre. 5 communes pour le moment, mais des projets d'extension vers Tubize, Rebecq ou Braine-le-Comte sont aussi envisagés.**

## A QUOI ÇA SERT ?

Le principe d'une monnaie locale, c'est de favoriser le circuit court, les commerçants et artisans de notre village et de notre région. Cela permet de renforcer l'économie, de construire une communauté tout en sachant où va son argent. Contrairement à l'Euro, qui est une monnaie mondiale, la Brawette ne subit pas de spéculation. Chaque Brawette (qui équivaut à 1 EUR) doit être investie localement, dans l'économie réelle. Et les retombées de ces achats ou de ces investissements se font aussi ressentir au niveau local, puisque son territoire d'action limité (les 5 communes) ne permet pas l'évasion des capitaux.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

C'est assez simple : en tant que citoyen d'une des communes concernées, vous échangez vos Euros contre des Brawettes. 1 Euro = 1 Brawette. Avec vos coupures de 1, 5, 10 ou 20 Brawette, vous pouvez effectuer vos achats dans les commerces participants. Mais il n'y a pas que le commerce alimentaire qui est visé : les artisans, les entrepreneurs, les collectivités, les pouvoirs locaux aussi peuvent jouer le jeu. Le commerçant ou l'artisan participant va lui aussi dépenser les Brawettes qu'il aura gagnées auprès de ses fournisseurs ou pour payer son personnel qui le réinvestira dans l'économie locale. On parle de cercle vertueux.

## ET LES RISQUES ?

Même si elle en porte le nom, la Brawette n'est pas une véritable monnaie (puisque seuls les états peuvent frapper monnaie). C'est plutôt un bon de valeur. Pourtant, les billets de Brawette (voir la photo) sont similaires à des billets de banque. Ils possèdent un système d'impression sécurisé : papier billets, filigranes, écriture en surbrillance, marques perforées, etc. Lorsque vous achetez des Brawettes, vos euros sont placés sur un compte bloqué. À tout moment, vous pouvez donc rendre vos Brawettes et les échanger contre des euros. Quant à la monnaie à rendre lors d'un achat, le commerçant peut rendre en Brawette ou en Euros (pour les centimes, puisque les coupures se limitent à 1 Brawette).

## A L'ORIGINE : UNE INITIATIVE CITOYENNE

Les monnaies locales existent déjà : L'épi lorrain (France), la Zinne (Bruxelles), le Val'heureux (Liège), le LumSou (Namur), le Talent (Centre BW), etc. Suite au visionnement du film 'Demain', la Brawette est née de l'initiative d'un citoyen nivellois et du groupe de Braine l'Alleud en Transition. Depuis 4 ans, le projet a grandi.

Il y a quelques mois, Chantal Charlier et François Sivine ont emboîté le pas à Ittre. Avec Luc Schoukens et Benoît Senny, ils sont les 4 administrateurs ittrois au sein de l'ASBL 'La Brawette'.

François Sivine est une figure connue du village : vétérinaire retraité, ancien conseiller communal et administrateur du Centre culturel, maréchal-ferrier et professeur de maréchalerie... Récemment, il a planté la première vigne ittroise, à la Ferme du Petit Chaumont. Il termine d'ailleurs sa formation de vigneron à l'IFAPME de Villers-le-Bouillet.

Sa compagne, Chantal Charlier, était directrice d'un SAS (Service d'Accrochage Scolaire), où elle créait des projets artistiques avec des jeunes en décrochage scolaire à Anderlecht. Elle est arrivée à Ittre il y a une dizaine d'années. Elle s'occupe aujourd'hui de la ferme et des vignes.

« Nous avons rejoint le projet en août dernier. Notre objectif est de privilégier l'économie locale, tout en respectant la planète. À la base, on pensait principalement à l'agriculture bio, mais on a évolué et on a décidé d'élargir dans le but de favoriser l'économie locale. Pour le moment, le comité d'Ittre se consacre à la recherche des prestataires qui veulent se lancer dans l'aventure. Tous les acteurs locaux sont les bienvenus. Par exemple, nous excluons les grandes chaînes de magasin qui produisent de manière industrielle, mais nous restons ouverts aux franchisés qui décident de consacrer une partie de leurs rayons aux producteurs locaux. Mais la Brawette ne se limite pas à la nourriture. Nous nous adressons aussi à l'horeca, aux artisans, aux commerces, aux services, aux producteurs, aux soins, etc. Les prestataires qui participent paient une cotisation de 10 EUR/an, ce qui leur permet d'être membre de l'Assemblée Générale. Les citoyens qui le souhaitent également. » expliquent-ils.

« Une des forces d'Ittre dans le projet, c'est son ancrage local. Nous espérons par exemple que Comartagrind (COMmerçants, ARTisans, AGRiculteurs et INDustriels) rejoigne le projet. Nous avons le même objectif de favoriser le commerce local. Les pouvoirs locaux pourraient aussi participer : soit en subsidiant le projet, soit en organisant un comptoir de change à la commune, soit en payant le personnel communal en Brawette (par exemple le 13ème mois), soit en transformant les bons 'coup de pouce' en Brawette... A Charleroi par exemple, la commune doublait l'achat de la monnaie locale. Quand on donnait 20 EUR, on recevait 40 Carol'or. La commune investissait la différence. »

## QUAND LES BRAWETTES SERONT-ELLES DISPONIBLES ?

« Pour le moment, nous recherchons des citoyens qui ont envie de rejoindre le comité ittrois pour démarcher les prestataires et faire connaître le projet. Au fur et à mesure, on espère voir apparaître notre slogan sur les devantures de nos commerçants : 'La Brawette, la monnaie qui crée du lien'. D'un autre côté, nous devons imprimer les billets, et une campagne de financement a été lancée sur le site internet. Nous avons déjà récolté 60% des 5.000 EUR nécessaires. Nous espérons pouvoir lancer les billets en circulation fin juin ! » concluent Chantal et François.

**Ludovic Devriendt**  
Animateur

## POUR CONTACTER LE COMITÉ ITTROIS DE LA BRAWETTE

**Chantal Charlier**  
chantalcharlier2015@gmail.com  
**François Sivine**  
sivine@skynet.be



**Chantal Charlier et François Sivine, administrateurs de la Brawette.**

## Pour en savoir plus

ASBL La Brawette : [www.labrawette.be](http://www.labrawette.be)  
Le Réseau Financité, qui soutient le projet de la Brawette, dédie une partie de son site internet aux monnaies locales : <https://www.financite.be/fr/article/monnaies-citoyennes>



# EN MAI, VOTRE JARDIN FAIT CE QU'IL LUI PLAÎT



## CRÉER UN ÉCOSYSTÈME POUR LA FAUNE UTILE

**Laissez pousser, laissez fleurir, laissez s'envoler et laissez tomber ... la tonte de l'herbe ! Au même titre que « laisser pousser sa moustache » sensibilise aux maladies masculines, laisser pousser son gazon devient un acte citoyen en faveur de la biodiversité. Ces différents écosystèmes attireront rapidement les insectes auxiliaires, à savoir, les alliés du jardinier. Coccinelles, abeilles sauvages et domestiques, sauterelles vertes et bien d'autres, diminueront votre charge de travail sans même que vous ne vous en rendiez compte !**

## DANS LA VIE, TOUT EST UNE QUESTION D'ÉQUILIBRE

S'il y a bien une chose qui n'est plus à démontrer, c'est l'immense impact de la nature sur notre bien-être physique et mental. Il suffit d'observer l'expression d'un enfant face à la vie présente dans nos jardins. Si les faisans sont devenus habituels à nos yeux, un oiseau de ce volume et vêtu de telles parures, n'est pourtant pas des plus communs. Trouver la plus belle plume du volatile mâle devient alors une chasse aux trésors des plus improbables. Lors de cette aventure, le jeune chercheur croisera sans doute des tritons alpestres, des abeilles sauvages et même des pipistrelles, si toutefois la recherche du duveteux trésor dure jusqu'au crépuscule. Ces rencontres d'espèces différentes symbolisent en réalité la biodiversité, indispensable à la bonne santé de votre jardin.

## NE PAS SE LAISSER DÉPASSER

Moins tondre, c'est gagner du temps et de l'argent. Mais il ne faudrait pas louer un tracteur à la fin de la saison car vous ne retrouvez plus votre chien dans les hautes herbes ! Commencez par consacrer une parcelle destinée à la faune et flore locales. De surcroît, une allée tondue au milieu d'herbes et de fleurs sauvages, relève d'un caractère rustique très

Bouton d'or qui sont pourtant de bien beaux noms pour des « mauvaises herbes ».

## LA PRAIRIE FLEURIE, UN COMPROMIS CAPTIVANT ET ESTHÉTIQUE

Il existe de nombreux mélanges de graines : vivaces, annuelles, mellifères et adaptées à tous types de sols : bordures, zone ombragée, pied-du-mur



réussi. Ajoutez-y un petit point d'eau et rapidement la vie reprendra ses droits. A la vie animale, s'ajoute la découverte d'une vie végétale telles que la Brunelle commune, l'Achillée mille-feuilles, la Centaurée jacée et

etc. Tout le monde peut y trouver son bonheur : du pollinisateur en quête de nectar trop rare, au hérisson qui se prélasser dans un buisson. Les plus bricoleurs s'adonneront à la confection d'un hôtel à insectes, véritable

tremplin pédagogique pour l'observation du monde microscopique. Confectionner un abri pour des osmies (abeilles solitaires) et les regarder pondre, procure une réelle satisfaction. Vive l'école buissonnière !

## ET NOS ANIMAUX DOMESTIQUES ?

Le printemps, ses graminées et ses hautes herbes sont au centre des urgences vétérinaires. Que ce soit pour un dard planté dans le menton d'un jeune chien trop curieux ou un épillet logé dans le nez du pisteur en pleine action, les chiens et chats font souvent les frais des premiers jours ensoleillés. On retiendra également l'indispensable surveillance des tiques qui pointent le bout de leur rostre dès l'augmentation des températures. L'attention la plus méticuleuse du pelage de votre compagnon à quatre pattes, ne remplacera toutefois pas un traitement antiparasitaire prescrit par votre vétérinaire.

## IL NE RESTE PLUS QU'À CHANGER SES HABITUDES

Entre diminution des pesticides, augmentation du taux de pollinisation, de la biodiversité animale et végétale, sans oublier la réappropriation de votre jardin pour y exprimer votre art, les raisons pour changer vos habitudes de tonte sont nombreuses. Pensez-y, ce n'est pas tous les jours que travailler moins rapporte plus !

**Dr Vétérinaire Bruno Veldeman**  
Journaliste en herbe

## RUBRIKE IN WALON

### AL DUCASSE !

*Vos vos souv'nez d'èl ducasse dins 'l vilâdje de Vèznau avè 's barake à frites pa-d'avant 'l mézo comunâle ? On dalouût ké in saclot avè ène bèle chiléye de sauce yè in cervèla.*

*Il avouût ètou èl tir' à pupes yè les balanswères pa-d'avant 'l bouchi, èl pètit caroussel avè 'l floche qu'i falouût dès-crochi du balon pou avwèr in touèr pou ri.*

*Lès cabarets nè désinplichène ni du vérdi au dimince.*

*À Yite, ça stoût 'l minme, in pus grand, yè sul place.*

*Il avouût co dès ducasses ayeû : à*

*Waut'-Ite, al gare de Vèznau, à Bruyère, à Ghislain au plateau du tram yè minme au Roudj'-Bouton.*

*Vos vos souv'nez, què ça stoût bon ? Mi d'ji m' souvis bi !*

Jacques Vanderlinden



## 2ÈME RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE PROJET DE CATÉGORIE B AVEC ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

**OBJET :** Demande de permis unique de catégorie B visant la construction et l'exploitation de 5 éoliennes accompagnées de leurs auxiliaires, d'une cabine de tête, de chemins d'accès, d'aires de montage et la pose de câbles électriques sur la commune d'Ittre

La vidéo sera accessible 2 jours à partir du 19 mai 2021 ( 19 et 20 mai 2021) via le lien Internet : [www.rip-ittre-vdhdev.be](http://www.rip-ittre-vdhdev.be)



## QUELQUES MOMENTS BEAUX ET FORTS VECUS LE DIMANCHE 21 MARS À FAUQUEZ

**Nous avons vécu des moments beaux et forts ce dimanche matin durant la 6<sup>e</sup> opération Mon Quartier C'est Dans La Poche à Fauquez :**  
 - Beaux, par la participation d'une quinzaine de personnes venues seules ou en groupe, aussi accompagnées d'enfants,  
 - Forts par la détermination d'avoir un impact positif.



Fauquez s'est inscrit dans la démarche initiée par les Amis de la Propreté i3 qui facilitent l'action des habitants et agissent en partenariat avec un entrepreneur local et la Commune.

Merci à tous les participants, Merci à La Maisonnée pour sa constante participation et motivation, Merci à Michael Bonnet de nous avoir permis de nous rassembler autour de ce patrimoine unique au monde, la Chapelle de Verre, Merci à Fabienne Mollaert pour la soupe et les boissons offertes à l'issue de l'opération.

**Vous aussi désirez réaliser une opération Mon Quartier C'est Dans La Poche, ou souhaitez nous rejoindre ? Contactez-nous sur notre page Facebook « Les Amis de la Propreté i3 » ou contactez les API3 (mariewiewauters@hotmail.com).**

**Pour les Amis de la Propreté Ittrois (API3) - Emmanuel Gervy, Guy Goedeau, Cédric Larcin, Anne Lucas, Clarisse Tissot, Didier Verboomen, Marie-Madeleine Wiewauters**  
**Les partenaires : La Chapelle de Verre et la Commune**



### Energ'lttre vous informe

## AUX PROPRIÉTAIRES DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES LE POINT SUR LE TARIF « PROSUMER »

**Les consommateurs d'énergie qui produisent tout ou partie de l'énergie qu'ils consomment (qui portent le doux nom de « prosumers ») doivent depuis octobre dernier s'acquitter d'une charge financière liée à l'usage du réseau. Qu'en est-il exactement ? Votre coopérative Energ'lttre vous éclaire sur la question.**

L'idée du tarif « prosumer » est de contribuer aux charges des réseaux de transport et de distribution d'électricité qui sont sollicités lorsqu'un excès de production n'est pas consommé sur place ou que la consommation est supérieure à la production instantanée. Le premier objectif du tarif est donc d'assurer le maintien et le développement du réseau. Le second objectif est d'inciter les prosumers à consommer un maximum de l'énergie produite en temps réel, et donc à diminuer leurs prélèvements d'énergie sur le réseau.

Le tarif « prosumer » est facturé via la facture d'électricité. En 2020 et 2021, pour les clients résidentiels, il est totalement couvert par une prime que le gestionnaire de réseau (ORES) reverse au prosumer. Le taux de remboursement en 2022 et 2023 sera de 54,27% avant d'être nul pour les années suivantes.

Le prosumer pourra choisir entre

2 tarifs : le tarif capacitaire/forfaitaire ou le tarif proportionnel/réel.

Le tarif capacitaire consiste à faire contribuer le prosumer aux coûts du réseau à hauteur de 62,24 % de ce qu'aurait payé un utilisateur du réseau classique, pour les composantes distribution et transport, pour une consommation électrique équivalente.

Pour le tarif proportionnel/réel, l'utilisation de compteurs communicants permet de mesurer les échanges d'énergie avec le réseau (compteur Double Flux - DF). L'utilisation de tels compteurs favorisera aussi l'optimisation de l'usage de l'énergie et son partage au travers de communautés d'énergie.

### QUELS SONT LES COÛTS EN PRATIQUE AUJOURD'HUI ?

Voici quelques données chiffrées pour illustrer la question.

#### 1. Installation Compteur double flux (DF)

**a)** Coût 155 € HTVA remboursé jusqu'au 31/12/2023 (si budget suffisant).

Si votre caisson de compteurs actuel est trop ancien, vous devrez suppléer

le prix d'un nouveau caisson (environ 100 €). La base des caissons compatibles est gris clair avec des encoches. **b)** A commander à ORES minimum 6 mois avant la date de placement souhaitée qui au mieux correspond à la date du relevé annuel afin d'englober une année complète de consommation. Dans la pratique, actuellement, les 6 mois de délai peuvent se réduire à quelques jours !

➔ **suite en page 10**



**Prosumer : quelles options pour les propriétaires de panneaux photovoltaïques ?**

# AUX PROPRIÉTAIRES DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

## LE POINT SUR LE TARIF « PROSUMER » (SUITE PAGE 9)

### 2. Tarification prosumer

#### a) Sans compteur DF

- kWe = puissance installée la plus basse (installation photovoltaïque). C.à.d la puissance crête kWc installée si inférieure à la puissance de l'onduleur.

(ces deux données sont sur votre facture d'achat de l'installation)

La puissance de l'onduleur dans l'autre cas.

- kWh produits théorique = kWe x 910 kWh

(rappel : kW = puissance de l'installa-

tion - kWh = énergie produite ou consommée)

- Par défaut, la partie d'énergie sollicitant le réseau est de 62,24 % (hypothèse de 37,76 % d'auto-consommation instantanée)

- Facturation = kWh e x 0,6224 x 0,15 €/kWh (tarif transport et distribution)

#### b) Avec compteur DF

- Mêmes données de base

- Facturation = kWh e réellement prélevés sur le réseau x 0,15 €/kWh (tarif transport et distribution)

#### c) Exemple :

- Données de base : kWc/panneau x nb de panneaux :

32 x 170 kWc = 5.440 kWc

onduleur : 6.500 kW

valeur à prendre en considération, la plus basse des 2 : 5.440 kWe

- Sans compteur DF : 5.440 kWe x 910 kWh/kWe x 0,6224 x 0,15 = 462,17 €/an

- Avec compteur DF et auto-production de 50 % (2720 kWh) = 2.720 kWe x 910 kWh/kWe x 0,15 = 371,25 €/an

Sources : 3 interlocuteurs : ORES - CWaPE - Service Public de Wallonie - Energie

<https://www.ores.be/particuliers-et-professionnels/compteur-double-flux>

<https://www.cwape.be/node/150>

<https://energie.wallonie.be/fr/une-prime-pour-compenser-le-tarif-prosumer.html?IDC=9979&IDD=145380>

**Votre coopérative Énerg'lttre reste disponible en cas de questions. [energilttre@gmail.com](mailto:energilttre@gmail.com)**

*L'équipe d'Énerg'lttre*

## SOLIDARITÉ



## UNE NOUVELLE PEINTURE À L'ÉGLISE SAINT PIERRE

**Des citoyens de l'entité se sont cotisés pour offrir une peinture à l'église St. Pierre de Virginal.**

Elle mesure 1,4m. Sur 2m. Elle représente un soldat rendant visite à un mourant et l'apparition de la Sainte Vierge. Cette œuvre a été réalisée par un peintre italien en 1920.

Je remercie toutes les personnes qui ont participé à la collecte pour que notre église s'enrichisse de ce tableau, Monsieur Jacques Sempels qui a réalisé le travail d'encadrement

gratuitement et Monsieur le curé pour avoir accueilli cette œuvre dans son église. Vos dons ont permis l'achat du tableau et son encadrement. La somme restante a été déposée chez le trésorier de la fabrique d'église.

Dans un avenir proche, les personnes ayant cotisé seront invitées à l'église pour admirer ce tableau et boire le verre de l'amitié.

*Au nom des donateurs,  
Jacques Vanderlinden*



## HOMMAGE

### DÉCÈS DE CHRISTIANE BOURLEAU

**Nous avons le regret de vous annoncer le décès de Christiane Bourleau survenu le 20 avril 2021, fort active dans la communauté itroise, dans les activités paroissiales et surtout à l'aide des personnes âgées et souffrantes. L'équipe du Centre culturel présente ses sincères condoléances aux proches de Christiane Bourleau et plus particulièrement à sa soeur Georgette et à son frère, Robert, qui nous a transmis ce mot :**

Tu nous quittes déjà, tu nous quittes si tôt, trop tôt.

Tu nous quittes dans la discrétion, sans crier gare, avec toute cette hu-

milité qui a marqué toute ta vie. Une vie bien remplie que tu as choisi de mener seule, sans doute pour être plus au service de papa et maman que tu as courageusement chouchoutés jusqu'au dernier moment. Et puis, tu as connu une autre solitude dans cette grande maison remplie de tant de souvenirs.

Devant cette solitude, tu as choisi de t'occuper de la solitude des autres, de toutes ces personnes qui vivaient des moments difficiles. Dans les résidences pour porter la communion ou un peu de réconfort. Aussi comme visiteuse de malades dans les hôpitaux pour offrir un sourire,

quelques mots gentils. Pour eux, tu as été présente pour les aider, les rassurer, les accompagner, toujours disponible dès que tu étais sollicitée, courant en tous sens pour n'oublier personne.

Mais c'était un peu toi que tu oubliais et jamais tu n'écoutes nos mises en garde. De frêle, tu es devenue souffrante et comble de l'injustice, nous n'avons pas pu t'entourer lorsque nous aurions, à notre tour, pu te réconforter. C'est une injustice difficile à supporter et qui rend ton départ encore plus douloureux.

Frêle Christiane, généreuse Christiane, tous, nous t'aimerons toujours

pour cette belle leçon de vie qui a répandu tant de bonheurs à tous ceux qui en avaient besoin.

**Robert Bourleau,  
frère de Christiane Bourleau**



# CONCOURS DE DESSIN DU JOURNAL «LE SOIR» PLUSIEURS PRIX DÉCERNÉS À DE JEUNES ARTISTES ITTROIS



**DES FUTURS ARTISTES À ITTRE !**  
Plus de la moitié des jeunes de nos cours hebdomadaires de dessin-peinture ont remporté un prix à l'occasion

de la 64e édition du Concours de Dessins dans le journal Le Soir !  
Quelle fierté pour eux mais aussi pour notre animatrice, Pascale Goffaux, qui

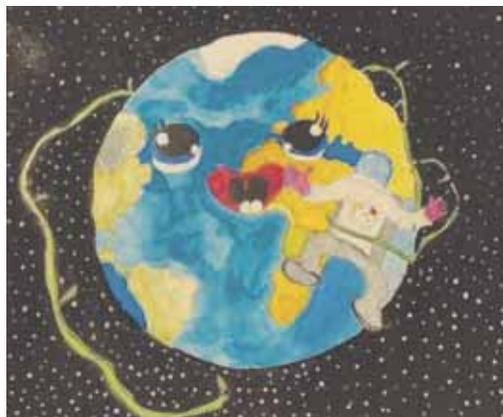
partage, chaque semaine, sa passion avec eux. A tous les jeunes qui ont participé : vous pouvez être fiers de vous !! Bravo à Bochart Faustine, La-

deuze Capucine, Baddi Emilie, Delhermite Zoé, Perniaux Robin et Waterlot Gabrielle.

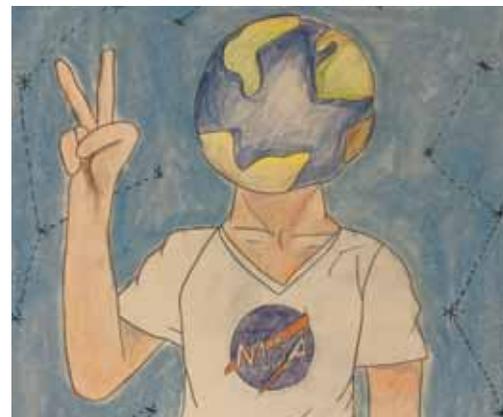
**Olivia Kropek, animatrice**



**Gabrielle Waterlot**



**Faustine Bochart**



**Robin Perniaux**



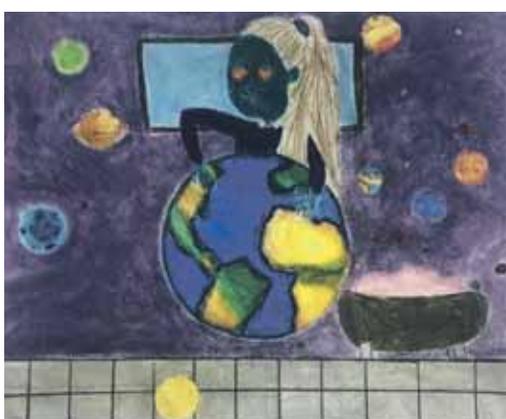
**Alexandre Van Molle**



**Zoé Delhermite**



**Emilie Baddi**



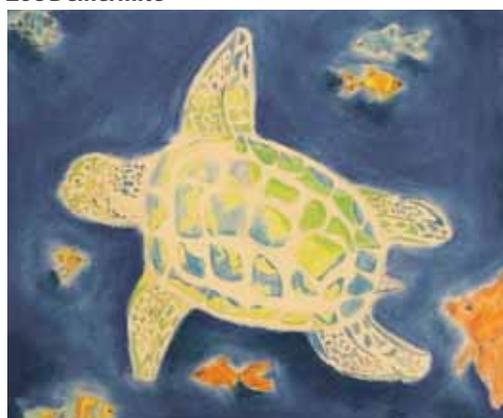
**Maelys Ladeuze**



**Capucine Ladeuze**



**Thibault Bouesnard**



**Luna Waterlot**





CITOYENS ITTROI, CETTE RUBRIQUE VOUS APPARTIENT. SON RÔLE EST D'OFFRIR À CHACUN D'ENTRE VOUS UNE PLACE POUR S'EXPRIMER LIBREMENT DANS LE RESPECT DES AUTRES. LES PROPOS TENUS ICI N'ENGAGENT QUE LEURS AUTEURS. L'ÉQUIPE DU CENTRE CULTUREL EN ASSURE UNIQUEMENT LA MISE EN PAGE ET LE RESPECT DU DROIT DE RÉPONSE. ET POUR PRÉSERVER LA TRANSPARENCE ET L'IMPARTIALITÉ, LE CENTRE CULTUREL S'EST DOTÉ D'UN COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT COMPOSÉ DE 6 MEMBRES QUI, SEULS, SONT HABILITÉS À ACCEPTER OU REFUSER UN ARTICLE (MAJORITÉ SIMPLE). (LE RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DE CETTE RUBRIQUE EST DISPONIBLE SUR DEMANDE)

LA RÉDACTION DU PETIT TRAM

## JOURNÉE DE LA TERRE ET SOLIDARITÉ AVEC LES ARABES PALESTINIENS : UNE AUTRE APPROCHE

**L'article «Une journée de la Terre en solidarité avec le peuple palestinien» paru dans Le Petit Tram d'avril 2021 me paraît partial, partisan et me semble regorger d'informations parcellaires voire erronées. L'enfer est pavé de bonnes intentions, dit-on. A force d'être trop partisans, le texte me paraît inciter le lecteur à prendre position et à s'engager sur la voie de la violence alors que les auteurs prétendent défendre la paix.**

\* L'article évoque le retard dans la vaccination en Cisjordanie et à Gaza mais omet d'en préciser les causes. Ces zones sont infiltrées par les mafias islamistes dont les caïds caillassent les véhicules médicaux israéliens qui cependant veulent leur venir en aide. Le même phénomène se passe dans les banlieues françaises où les véhicules de pompiers, de médecins ou les ambulances sont régulièrement caillassées et retardent d'autant la mise en place des secours.

\* Les colonies israéliennes ne sont pas illégales selon le droit international, mais sont à la fois légales et illégales en même temps selon deux versions d'un même texte qui ont même valeur juridique. L'article 242 des Nations Unies stipule qu'Israël «doit évacuer des territoires qu'elle occupe» (version anglaise) ou «doit évacuer les territoires qu'elle occupe» (version française). La version anglaise tient

compte de l'évolution dans le temps et parle d'une partie des territoires alors que la version française est figée dans le temps et parle de la totalité des territoires.

\* Soutenir une des parties et pas l'autre, c'est entrer dans le jeu de la guerre des mots qui précède généralement la guerre tout court. Je ne vois pas l'intérêt que nous aurions à entrer dans l'arène et à se départir de notre rôle d'arbitre. Notre pays peut être fier de nos compromis belgo-belges et de la paix qui y règne. A tous ceux qui veulent importer chez nous le conflit israélo-arabe, je réponds que ce ne sont pas nos amis flamands qui ont posé des bombes à Bruxelles et à Zaventem (ni à Paris, Londres, Madrid, ...)

\* Il n'y a pas juridiquement de «terres palestiniennes» étant donné qu'il n'y a jamais eu d'état arabe en Cisjordanie et à Gaza. De nombreux leaders arabes ont refusé la création d'un

état arabe palestinien dans ces deux zones parce qu'ils revendiquent la totalité de l'ancienne Palestine britannique, remettant en cause la décision de l'ONU qui crée l'Etat d'Israël. Il y a une incohérence dans le discours des chefs arabes palestiniens qui à la fois revendiquent l'application des textes de l'ONU (dans la version qui les intéresse) et rejettent ceux qu'ils estiment non conformes à leur idéologie.

\* Le conflit israélo-arabe n'a pu être résolu entre autres à cause de pressions étrangères. Arte nous révèle que Jacques Chirac aurait fait pression sur Yasser Arafat pour faire échouer les accords d'Oslo. Voir le documentaire de Norman Percy et Mark Anderson : «Israël et les Arabes, une paix insaisissable. Les négociations de la dernière chance (1999-2000)», Arte, 15 mars 2006 20h40

\* Il y a confusion entre la défense d'une paix juste et durable (et donc aussi bien des populations civiles israéliennes que des intérêts arabes palestiniens) et celui de la cause palestinienne, jadis nationaliste et aujourd'hui teintée d'arguments religieux, qui est très souvent violente. L'article souligne à juste titre

que tous les arabes ne sont pas musulmans mais oublie de dire que les Arabes chrétiens furent chassés de Gaza par les islamistes du Hamas. L'article ne parle pas des tirs de roquettes par les militants du Hamas contre les populations civiles israéliennes, ni du terrorisme de l'O.L.P. qui fit de nombreux morts, notamment la tuerie effroyable aux Jeux Olympiques de Munich. L'article omet aussi de parler des massacres de civils chrétiens libanais par les miliciens de l'O.L.P. qui enclenchèrent la guerre civile libanaise, et notamment les représailles par les milices chrétiennes à Sabra et Chatilla.

\* L'article ne parle pas des vrais problèmes, notamment économiques. Le plan de paix de Donald Trump prévoyait une aide massive des Saoudiens (50 milliards de dollars) pour le développement économique de la Cisjordanie et de Gaza.

**Thierry Veyt  
Ittrois**

## DROIT DE RÉPONSE DE PJPO ITTRE À MONSIEUR VEYT

**En complément des informations sérieuses sur la culpabilité d'Israël concernant le droit international fournies par François Dubuisson (voir texte ci-joint), il nous semble important, en quelques mots, de préciser qui nous sommes et surtout le pourquoi de notre action à Ittre.**

En mars 2002, Henri Weber, curé de Haut-Ittre, et Marco Abramowicz, son voisin et membre de l'association Union des Progressistes Juifs de Belgique, décident de créer PJPO Ittre. C'est indignés par la violence de l'armée israélienne lors de la reconquête des territoires palestiniens autonomes (suite aux Accords d'Oslo) et notamment du massacre du camp de réfugiés de la ville de Jérusalem, qu'ils convoquent une réunion de citoyens d'Ittre, qui devient fondatrice de PJPO.

Dans le bilan des 20 ans d'actions de PJPO, nous voulons, ici, mettre en évidence les trois voyages-missions que nous avons organisés en Palestine et en Israël. En fait, deux en Cisjordanie et Jérusalem-Est à la rencontre des Palestiniens vivant sous occupation de l'administration

militaire et de l'armée israélienne, la troisième à la rencontre des Bédouins du Naqab (Negev).

Après chaque mission, nous organisons des comptes-rendus au cours desquels nous relatons à un public nombreux et intéressé nos rencontres tant palestiniennes qu'israéliennes. Sur le terrain, nous avons pu nous rendre compte, du développement de l'invasion des colonies illégales israéliennes protégées par l'armée ; des brimades de toutes sortes pour décourager les fermiers et les pousser à partir ; des démolitions de maisons, notamment bédouines.

C'est sur ce terrain et au contact de ces témoins que nous sommes arrivés à la compréhension que le sionisme était un projet juif de colonisation. Nous considérons notamment que l'accusation « antisionisme égale antisémitisme » trouve son origine dans la propagande israélienne et agit malheureusement comme un épouvantail dans l'opinion publique occidentale.

Enfin, un point également important est le fait que notre groupe PJPO Ittre ne peut accepter d'associer les Palestiniens, comme d'ailleurs n'importe quel autre groupe humain ou peuple, à la violence, et de justifier ainsi des mesures sécuritaires et répressives qui couvent en réalité un projet colonial. En choisissant d'accompa-

gnier notre texte des paroles du rappeur français Kery James qui parle des violences en disant que « Ce sont là des choses que je ne cautionne pas et que je condamne clairement », nous manifestons notre soutien aux Palestiniens agissant pour et par la paix. Créer un amalgame entre Palestiniens et violence a un but idéolo-

gique et ne peut conduire qu'à l'inverse de la paix recherchée. Nous espérons, pour les 20 ans de PJPO-Ittre, pouvoir continuer à informer les Ittrois et toutes celles et ceux qui sont interpellés par la persistance de l'occupation et de la colonisation des territoires appartenant aux Palestiniens, en organisant une ou plu-

sieurs rencontres-débats qui auront pour objectif de documenter, d'expliquer et de réagir à cette situation d'injustice et d'oppression.

Pour le groupe PJPO Ittre  
Marco Abramowicz, Geneviève Freres, Éric de Moffarts

## L'AVIS D'UN SPÉCIALISTE EN DROIT INTERNATIONAL : FRANÇOIS DUBUISSON

La réaction de M. Veyt, au-delà des jugements de valeur et des opinions personnelles qu'elle exprime, contient de très nombreuses erreurs manifestes, tant factuelles que juridiques. En se concentrant principalement sur ces dernières, voici quelques précisions qui permettront de rétablir une vue correcte d'aspects essentiels des paramètres du conflit israélo-palestinien.

1. Le refus de vaccination des Palestiniens résidant à Gaza et en Cisjordanie est bien le résultat d'une décision politique adoptée et assumée par le gouvernement israélien, et dénoncée par de nombreuses ONG des droits humains (voir: <https://www.amnesty.be/infos/actualites/article/israel-priver-palestiniens-vaccins-temoigne-discriminatio>).

2. Toutes les colonies israéliennes sont illégales au regard du droit international, comme le rappelle la résolution 2334 du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptée en 2016 : « Réaffirme que la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international ». Ce constat a également été fait par la Cour internationale de Justice (avis de 2004) et la Cour de Justice de l'Union européenne (arrêt de 2019). Ceci est également la position constante de l'UE et de la Belgique.

3. Il y a bien un « territoire palestinien » constitué de Gaza, de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est. Dans de très nombreuses résolutions, le Conseil de sécurité de l'ONU se réfère aux « Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est » (Résolution 2334). Il existe même un « État de Palestine », qui est membre de l'UNESCO, État observateur aux Nations Unies ou encore membre de la Cour pénale internationale (CPI). Dans sa déci-

sion rendue en février 2021, la Chambre préliminaire de la CPI a d'ailleurs jugé que le territoire de la Palestine doit être considéré comme s'étendant « aux territoires occupés par Israël depuis 1967, à savoir Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. »

4. Cela fait bien longtemps que l'OLP a reconnu l'existence de l'État d'Israël (Lettres de reconnaissance mutuelle entre l'OLP et Israël, 9 septembre 1993), revendique l'établissement effectif d'un État palestinien sur les lignes de 1967 et a renoncé à la lutte armée. La Ligue arabe a proposé en 2002 un plan de paix en vue d'une reconnaissance complète de l'État d'Israël, qui a été ignoré par le gouvernement israélien. Comme le souligne la résolution 2334, « la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967 constitue un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable ». Les deux parties ne peuvent dès lors être mises sur le même pied. Il y a un État occupant, qui colonise un territoire qui ne relève pas de sa souveraineté, et un peuple vivant sous occupation, qui doit voir son droit à l'autodétermination pleinement défendu et protégé.

François Dubuisson  
Professeur de droit international  
à l'ULB

## STAGES

### VENEZ DANSER TOUT L'ÉTÉ À PAS À PAS !

**PASAPAS**  
école de danse

**STAGE DE DANSE**

4 ANS A 6 ANS  
7 ANS A 10 ANS

**JUILLET**  
05 juillet au 09 juillet  
12 juillet au 16 juillet  
19 juillet au 23 juillet  
26 juillet au 30 juillet

**AOUT**  
02 août au 06 août  
09 août au 13 août  
16 août au 20 août  
23 août au 27 août

Tarifs : 100€  
Infos & inscriptions  
[www.pasapasdanse.com](http://www.pasapasdanse.com)

Nous vous proposons huit semaines de stages avec une thématique différente chacune d'entre elles.

Au programme : Danse (hip-hop, funk, moderne, ...) Chorégraphies, Spectacle et activités créatives !

Du lundi au vendredi du 5 juillet au 30 août de 9h à 16h.

Les enfants sont répartis par groupes selon leurs tranches d'âge.

Retrouvez le programme détaillé ainsi que le formulaire d'inscription sur notre site.

# RECETTES ET DÉPENSES D'UNE COMMUNE : COMMENT ÇA MARCHE ?

Ce mois-ci, nous allons essayer de comprendre comment apparaissent (sous quelle forme sont classés), dans un budget communal, les prévisions de recettes et les prévisions de dépenses pour l'année entière à venir.

Vous avez des remarques ? Des questions ? Vous désirez aller plus loin ? ... N'oubliez pas qu'une formation, accessible à tous et axée sur la compréhension et la lecture du budget de notre commune, est prévue en septembre 2021 !

Pré-inscriptions via l'adresse : karim@ittreculture.be

## D'OÙ VIENT ET OÙ VA L'ARGENT ? ... L'ORDINAIRE ET L'EXTRAORDINAIRE

Le budget se compose de deux parties :

**Le budget ordinaire** : il correspond à tout ce qui est de l'ordre du fonctionnement courant d'une commune : les frais de personnel, les loyers, les fournitures... Plus précisément, il s'agit de toutes les recettes et les dépenses récurrentes permettant le fonctionnement journalier de la commune.

**Le budget extraordinaire** : il comprend toutes les recettes et dépenses liées à des investissements. Il concerne toutes les opérations qui modifient le patrimoine communal, comme les ventes ou achats de bâtiments, les subsides en capital pour investissements...

Ces deux parties sont totalement distinctes et le passage de l'une à l'autre est régi par des règles précises.

### Voici comment cela se présente pour le budget 2021 de la commune d'Ittre

LE BUDGET ORDINAIRE		
	en €	en %
<b>Recettes ordinaires</b>		
Prestations	632.267 €	5,5%
Transferts	10.522.626 €	91,4%
Dettes	160.353 €	1,4%
Prélèvements	200.000 €	1,7%
<b>TOTAL</b>	<b>11.515.246 €</b>	<b>100,0%</b>
<b>Dépenses ordinaires</b>		
Personnel	5.679.600 €	50,2%
Fonctionnement	1.953.215 €	17,2%
Transferts	2.878.459 €	25,4%
Dettes	462.874 €	4,1%
Prélèvements	350.000 €	3,1%
<b>TOTAL</b>	<b>11.324.148 €</b>	<b>100,0%</b>

LE BUDGET EXTRAORDINAIRE		
	en €	en %
<b>Recettes extraordinaires</b>		
Transferts	29.000 €	5,6%
Investissements	- €	0,0%
Dettes	491.736 €	94,4%
Fonds Propres	- €	0,0%
Prélèvements	- €	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>520.736 €</b>	<b>100,0%</b>
<b>Dépenses extraordinaires</b>		
Transferts	4.500 €	0,3%
Investissements	1.248.170 €	94,1%
Dettes	74.006 €	5,6%
<b>TOTAL</b>	<b>1.326.676 €</b>	<b>100,0%</b>

## COMPRENDRE LA STRUCTURE D'UN BUDGET : COMPARAISON AVEC UN MÉNAGE (1/2)

La comparaison entre un budget communal et celui d'un ménage est utile pour expliquer les termes de la comptabilité publique. Elle permet d'appréhender de manière plus directe en quoi consiste telle entrée ou sortie d'un budget public. Néanmoins, il serait illusoire de croire qu'une comparaison permanente est possible. Pour plusieurs aspects de la comptabilité publique, la référence au budget des ménages n'est pas envisageable.

### LE BUDGET ORDINAIRE

#### LES RECETTES ORDINAIRES

Elles rassemblent toutes les entrées prévues qui permettent d'assurer le fonctionnement de la commune, de ses services.

Elles sont de quatre types :

#### 1. Les recettes de prestations

- les loyers des logements et salles que la commune possède et loue ;
- les services rendus par la commune : par exemple, l'intervention des parents au niveau des crèches ou des garderies scolaires de la commune ;
- les redevances payées par Sibelga (et d'autres) pour occuper l'espace public souterrain avec ses câbles électriques et ses conduites de gaz

⇒ Cela correspond au(x) salaire(s) dans une famille, à un éventuel loyer perçu si le ménage possède un bien mis en location...

#### 2. Les recettes de transferts (impôts, taxes et sommes versées par d'autres pouvoirs publics)

- les dotations de la Région wallonne octroyées aux communes ;
- les impôts et taxes communaux ;
- les subsides pour le personnel enseignant dont le salaire est majoritairement pris en charge par la FWB ;

- les autres transferts (dont une partie des subsides issus des autres niveaux de pouvoir)

⇒ Cela correspond aux allocations familiales perçues par un ménage, aux allocations de la mutuelle après une naissance...

#### 3. Les recettes de dettes (dettes d'autres institutions qui paient des intérêts à la commune)

- les dividendes : part de bénéfice d'une société dont la commune détient une part des actions (Sibelga, Dexia...);
- les intérêts de placements : rémunération d'un placement fait par la commune auprès d'une banque (quand la commune dispose de liquidités sur son compte et qu'elle peut les placer de manière temporaire)

⇒ Cela correspond aux intérêts versés par la

banque sur un compte personnel, dividendes d'actions...

#### 4. Les recettes de prélèvements

- utilisation des fonds de réserve et des provisions (constitués au moyen des dépenses de prélèvement) ;

- seul un fonds de réserve ordinaire peut être utilisé pour financer le service ordinaire. (Il ne serait pas sain de financer des dépenses courantes à l'aide du produit de la vente de biens patrimoniaux)

⇒ Cela correspond à un retrait d'argent sur un compte d'épargne

#### LES DÉPENSES ORDINAIRES

Elles correspondent à tout ce qui est dépensé au moins une fois par an et qui est indispensable au fonctionnement quotidien de la commune.

Elles sont de 5 types :

1. Les dépenses de personnel (l'ensemble des fonctionnaires employés par la commune et qui sont au service des citoyens)

- les services communaux de l'administration (les travaux publics, la population...);
- le personnel enseignant, subsidié par les Communautés française et flamande

⇒ Cela correspond au salaire versé à une personne pour le ménage, pour le jardinage...

2. Les dépenses de fonctionnement (tout ce qui est nécessaire au fonctionnement quotidien des services)

- les dépenses indispensables, telles que le paiement des factures de téléphone, les frais d'électricité, l'entretien des parcs, etc

⇒ Pour un ménage, les coûts de chauffage, l'électricité, l'alimentation... Il pourrait aussi s'agir des coûts liés à l'entretien annuel de la voiture, mais pas son coût d'achat qui correspond à un investissement à prévoir à titre exceptionnel.

3. Les dépenses de transferts (sommes transférées à d'autres institutions pour financer leur personnel et fonctionnement quotidien)

- la dotation au CPAS : la commune exerçant la tutelle sur le CPAS est obligée d'intervenir financièrement dans son fonctionnement ;

- la dotation à la zone de police et à la zone de secours : la commune intervient dans le financement de la police et des pompiers ;

- les autres dépenses : il s'agit principalement des subsides que la commune octroie à certaines ASBL, aux organes de culte et les montants que la commune reçoit de l'Union Européenne qu'elle doit rétrocéder à d'autres partenaires dans le cadre de projets spécifiques ;

⇒ Cela équivaudrait aux montants qu'un ménage verse à d'autres qui réaliseront les dépenses ; c'est

le cas d'un paiement à une maison de repos, d'une pension alimentaire, d'une aide financière aux enfants lors de leurs études...

#### 4. Les dépenses de dettes

- la charge des emprunts d'investissements : remboursement annuel des emprunts faits par la commune pour financer ses investissements ;

⇒ Le remboursement d'un emprunt pour l'achat d'une maison ou le financement des travaux ...

- la charge des emprunts de trésorerie : intérêts relatifs à une avance de fonds demandée à la banque

pour payer les salaires et le fonctionnement (généralement, en attendant l'arrivée tardive de recettes, ou alors si la commune est en déficit courant)

⇒ Les intérêts à payer après avoir été en négatif sur son compte en banque...

#### 5. Les dépenses de prélèvements

- sommes prélevées sur les excédents budgétaires par la commune pour alimenter des fonds de réserves ordinaires ou extraordinaires (pour financer des dépenses d'investissement sur fonds propres) ou des provisions (pour faire face à des charges futures importantes)

- il est possible de réaliser un transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire, mais seulement dans ce sens-là ;  
⇒ Dans un ménage, il s'agirait d'une situation où on dispose d'un surplus sur son compte courant, en fin de mois ou d'année, qu'on place sur un compte épargne ou qu'on utilise pour rembourser plus vite un emprunt.

**Le mois prochain, nous continuerons notre comparaison entre le budget communal et celui d'un ménage, en analysant cette fois les recettes et les dépenses extraordinaires.**

*Karim Sarton, animateur*

## CONSEIL COMMUNAL

# CONSEIL COMMUNAL DU 23 MARS 2021

**Présents :** Christian Fayt (EPI), Françoise Peeterbroeck (EPI), Pascal Henry (MR), Fabienne Mollaert (EPI), Lindsay Gorez (MR), Jacques Wautier (EPI), Arthur Deghorain (EPI), Paul Pierson (EPI), Alizée Olivier (MR), Hélène de Schoutheete (I.C.), Ferdinand Jolly (I.C.), Daniel Vankerkove (I.C.), Pascale Carton (I.C.), Chantal Vanvambergh (I.C.), Luc Schoukens (Pacte), Pol Perniaux (Pacte).

**Claude Debrulle (Pacte) arrive en cours de séance.**

### 1. COVID-19 - POINT SUR LA SITUATION MESURES - PRISE D'ACTE

**Christian Fayt (EPI)** déclare que la vaccination se poursuit lentement. Les sites de Ronquières et de Tubize tournent à plein régime, avec des files d'attente. Un document a été transmis à toute la population pour informer sur la vaccination. Le Bourgmestre en profite pour remercier l'administration pour son travail.

Il y a eu quelques soucis sur la commune, notamment à la crèche de Virginal qui a dû être fermée, ainsi qu'une classe de l'école libre. Des nouvelles mesures ont été prises : les enfants doivent porter des masques. La commune a pu se procurer des masques pour que chaque enfant de quatre écoles du territoire puisse en avoir un. Au stade actuel, 645 personnes ont été touchées par le Covid-19 depuis le début de la crise sur le territoire. 21 cas ont été recensés les 7 derniers jours. L'Administration et le Collège essayent d'avancer au jour le jour, et d'attendre chaque comité de concertation pour mettre en place ce qu'il faut. Il y a aussi des réunions régulières avec le gouverneur, mais aussi avec les 4 bourgmestres de l'Ouest du Brabant wallon. Le Bourgmestre invite toutefois à rester attentif parce que les chiffres remontent rapidement dans la région.

**Luc Schoukens (Pacte)** essaye de bien comprendre pourquoi il a été nécessaire de fermer la sixième primaire de l'école libre de Virginal.

**Christian Fayt (EPI)** répond que cela était obligatoire parce que la médecine scolaire l'a décidé. Quand un professeur est malade, ou lorsque deux enfants de la même classe sont touchés,

c'est ce qui est imposé par la médecine scolaire.

**Luc Schoukens (Pacte)** se demande si cela n'aurait pas été plus simple de dire à ces deux élèves positifs de ne pas venir et que l'école continue.

**Christian Fayt (EPI)** répète que ce n'est pas ce qui est recommandé par la médecine scolaire. Quand il n'y en a qu'un, c'est ce qui est fait, tout en demandant aux parents d'être vigilants. Mais dès que deux élèves sont malades, la classe est fermée. Il est normal de se poser des questions. Toutefois, il estime que tout le monde tente de faire au mieux, avec des règles qui diffèrent parfois énormément d'un milieu à l'autre.

**Pol Perniaux (Pacte)** revient sur le document distribué aux habitants. Il est mentionné que les personnes qui en ont besoin peuvent bénéficier de la gratuité du minibus de la commune pour se rendre sur leur lieu de vaccination. Cela a-t-il du succès ? **Christian Fayt (EPI)** confirme que c'est en effet proposé, mais qu'il n'y a actuellement pas beaucoup de demandes. **Pol Perniaux (Pacte)** se demande s'il n'y a pas moyen de communiquer plus encore sur cette mesure. **Christian Fayt (EPI)** confirme que c'est prévu, notamment avec la page Facebook et le site internet. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** n'est pas convaincue que les personnes qui en ont besoin utilisent ces canaux-là. Ne peut-il pas y avoir un travail du CPAS pour recontacter les personnes qui bénéficient, par exemple, des repas à domicile ? **Jacques Wautier (EPI)** déclare qu'il a été demandé à des personnes qui connaissent beaucoup d'utilisateurs de ce service de rappeler qu'ils pouvaient en bénéficier gratuitement. **Christian Fayt (EPI)** ajoute que l'information a aussi été transmise par le CPAS. Il fait aussi mention d'un numéro d'appel disponible sur le document informatif pour poser toutes les questions relatives à la vaccination à des personnes de l'administration.

### 2. FINANCES - SITUATION DE LA CAISSE COMMUNALE 3E TRIMESTRE 2020 - PRISE D'ACTE

**Françoise Peeterbroeck (EPI)** déclare qu'au 30/09/2020, les avoirs en caisse et sur les comptes s'élevaient à 3 515 715,84 EUR. Elle explique ensuite la répartition sur les différents comptes.

### 3. FINANCES - SITUATION DE LA CAISSE COMMUNALE 4E TRIMESTRE 2020 - PRISE D'ACTE

**Françoise Peeterbroeck (EPI)** déclare qu'au 31/12/2020, les avoirs en caisse et sur les comptes s'élevaient à 5 314 400 EUR. Elle explique ensuite la répartition sur les différents comptes.

### 4. ALLÈGEMENT DE LA FISCALITÉ LOCALE - COMPENSATION FISCALE AUX COMMUNES ET PROVINCES WALLONNES COVID 19 - DÉCISION

**Françoise Peeterbroeck (EPI)** rappelle qu'en juin 2020, la décision avait déjà été prise d'annuler certaines taxes pour l'année 2020. Ici, il s'agit donc de recommencer cette compensation en annulant pour 2021 une série de taxes et de redevances, avec notamment la redevance sur l'occupation du domaine public et l'installation de terrasses, la taxe sur les loges foraines, la redevance sur les échoppes de marché, la taxe sur les panneaux publicitaires. Cela revient donc à un montant de 29 656 EUR, qui sera inscrit en MB1. Une compensation sera normalement prévue au niveau régional.

**Hélène de Schoutheete (I.C.)** se demande dans quelle proportion la Région va intervenir. **Françoise Peeterbroeck (EPI)** explique que pour les mesures prises en 2020, ils ont couvert la totalité de la différence. **Hélène de Schoutheete (EPI)** se demande si d'autres actions sont prévues pour aider la population. **Françoise Peeterbroeck (EPI)** répond que si autre chose est prévu, cela sera présenté dans d'autres points du conseil communal.

**VOTE : Oui (16 - Unanimité)**

## 5. MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA RÉOLUTION DES PROBLÈMES DE COULÉES DE BOUE AU CENTRE SPORTIF DE VIRGINAL - DÉCISION

**Jacques Wautier (EPI)** explique qu'il y a différents problèmes à régler au Centre Sportif. Il existe notamment un problème de coulées de boue. Il est donc proposé ici de passer un marché pour éliminer les eaux qui entrent dans la salle, qui causent des coulées de boue le long du bâtiment à l'extérieur et celles qui inondent le terrain de hockey. Ce marché comprend donc trois volets, pour un total de 63 464 EUR TVAC. **Pascal Carton (I.C.)** demande si une garantie décennale de l'architecte ne devrait pas être prévue dans ce cas ? **Lindsay Gorez (M.R.)** confirme qu'il existe une garantie décennale, mais ici, la première étape est d'évacuer les terres. Pour l'humidité à l'intérieur du bâtiment, c'est surveillé. Mais il est important de préserver les infrastructures extérieures pour éviter d'avoir d'autres problèmes à l'intérieur. La RCA (Régie Communale Autonome) suit tout cela avec attention.

**Pol Perniaux (Pacte)** se pose également la question de la responsabilité. A qui incombe-t-elle pour ces écoulements de boue et d'eau dans la salle ? Est-il normal que la commune en assure la charge financière ? **Christian Fayt (EPI)** explique que le projet a été mal pensé dès le départ, et qu'il faut maintenant prendre toutes les dispositions pour essayer de sauvegarder le terrain de hockey. Ça aurait pu être mieux pensé. Le dossier a été étudié pour être réalisé de la façon la moins chère possible, mais cela demande des engins et de l'ingénierie dont la commune ne dispose pas en interne. **Pol Perniaux (Pacte)** insiste : si cela a été mal conçu, en tous les cas, la commune ne devrait pas être responsable. **Jacques Wautier (EPI)** explique qu'il y a eu un problème de conception. Le talus a été accepté, et forcément, il entraîne des coulées d'eau et de boues qu'il aurait fallu récolter. La situation existe, il faut donc la régler. Les propositions de conception ont été acceptées telles qu'elles, elles ont été réalisées comme prévu. **Lindsay Gorez (M.R.)** appuie : le travail qui a été proposé sur plan a été réalisé. Ce n'était pas bien pensé, mais ça a été validé, la commune est donc responsable. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** s'étonne quand même que l'architecte n'ait pas une assurance pour ce genre de défauts qui pourraient émerger après la conception. **Carole Spaute (Directrice Générale)** insiste à nouveau : il n'y a pas de problème de conception à la base. Quand le sens du terrain a été changé, il a été imaginé de réutiliser le surplus de terres pour en faire des talus. **VOTE : Oui (15 – EPI, M.R., I.C., Pol Perniaux (Pacte)) – Abstention (1 – Luc Schoukens (Pacte))**

## 6. RÉNOVATION DE LA TOITURE DES COUPOLES DE L'ÉCOLE COMMUNALE D'ITTRE & DES CORNICHES DU CPAS D'ITTRE – APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION – DÉCISION

**Jacques Wautier (EPI)** explique qu'il s'agit ici de régler un problème d'infiltration d'eau dans les coupoles de l'école communale d'Ittre. C'est un

problème de vétusté précoce, mais encore une fois, il y a un problème de cahier des charges. Il faut donc les remplacer parce que l'eau coule dans les murs. Concernant les corniches du CPAS, c'est un problème de vétusté, mais il est normal de réaliser ces travaux.

**Luc Schoukens (Pacte)** demande si les travaux font partie de la nouvelle construction. **Jacques Wautier (EPI)** confirme. **Luc Schoukens (Pacte)** relève que la problématique est semblable au centre sportif. **Jacques Wautier (EPI)** précise quand même que, dans ce cas-ci, la garantie décennale est dépassée. L'option choisie était un peu bon marché, et donc il est normal qu'elle tienne moins longtemps.

**VOTE : Oui (Unanimité – 16)**

## 7. IPFBW - ADHÉSION MP "CERTIFICATION PEB DES BÂTIMENTS PUBLICS" – RATIFICATION

**Françoise Peeterbroeck (EPI)** présente cette proposition d'adhésion à un marché public pour la certification PEB des bâtiments publics proposé par l'Intercommunale Pure de Financement du Brabant wallon. La Commune est déjà dans un marché public à ce sujet. Il s'agit donc de rejoindre celui-ci dès que l'autre arrive à échéance, en janvier 2023.

**VOTE : Oui (Unanimité – 16)**

## 8. IPFBW - PROPOSITION D'ADHÉSION MP AUDIT DES PROCÉDURES ADMINISTRATIVES EN MATIÈRE DE PAIEMENT – RATIFICATION

**Françoise Peeterbroeck (EPI)** propose aux conseillers d'adhérer au marché public concernant l'audit des procédures en matière de paiement. Dans ce cas, une synergie avec le CPAS n'était pas possible parce que le CPAS n'est pas affilié, uniquement la Commune. L'IPFBW prend en charge l'audit.

**VOTE : Oui (Unanimité – 16)**

## 9. PLAN DE COHÉSION SOCIALE (PCS) - RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET FINANCIERS 2020 - APPROBATION – DÉCISION

**Arrivée de Claude Debrulle (Pacte)**

**Françoise Peeterbroeck (EPI)** présente un rapport d'activités un peu maigre avec la crise sanitaire. Le Salon de l'emploi a été annulé par l'organisateur principal. Deux ateliers culinaires ont été réalisés dans le cadre du projet « Alimentation saine et équilibrée ». Trois jardiniers correspondant au public-cible du PCS participent au potager communal. Quatre ateliers couture ont été organisés dans le cadre des activités de rencontre pour personnes isolées. Enfin, une session de deux cours de formation théorique au permis de conduire a pu être proposée. Les autres activités et projets ont dû rester en pause. Au niveau du plan financier, il était prévu 22 408 EUR, soit 28 011 EUR avec les 25 % de part communale. 22 038 EUR ont pu être justifiés. Il y aura donc 17 630 EUR de subventions.

**Luc Schoukens (Pacte)** se réjouit du type d'activités développées qui lui paraît intéressant. Il trouve cela dommage que tout cela ait été aussi victime de cette année particulière. **Françoise Peeterbroeck (EPI)** le rassure : il y a encore plein d'idées en réserve. Il faut attendre de pouvoir les mettre en œuvre.

**VOTE : Oui (Unanimité – 17)**

## 10. RÈGLEMENT COMMUNAL RELATIF À L'UTILISATION DU FOUR BANAL COMMUNAL ET SES ANNEXES – DÉCISION

**Christian Fayt (EPI)** décrit le document reçu par les conseillers. Il comporte une présentation du four, qui va pouvoir être utilisé par les autorités publiques, les associations et les habitants afin de mettre en avant des préparations culinaires pouvant être cuites dans un four de type four à pain ou à pizza. On ne pourra pas y cuire de viande. Le four est sous la compétence du Collège, qui va aussi assurer sa promotion et sa mise en avant. Le Bourgmestre estime que c'est un très bel outil qui va permettre de jolis projets. Le four pourra être utilisé par des associations localisées dans l'entité et les habitants pour 100 EUR. Le montant est de 150 EUR pour les personnes n'habitant pas l'entité.

**VOTE : Oui (Unanimité – 17)**

## 11. FOUR BANAL COMMUNAL - CONVENTION DE PARTENARIAT - ASBL CONFRÉRIE DÈL TÂRTE AU CRASTOFÉ – DÉCISION

**Christian Fayt (EPI)** explique que cette convention a été réalisée en pleine collaboration avec la Confrérie dèl Târte au Crastofé. Elle était à la base de ce four, il semblait normal qu'elle soit partenaire du projet. Cela va apporter une aura tant à la confrérie qu'à la commune de pouvoir l'utiliser et de le mettre en valeur. Ils s'engagent aussi à avoir un œil sur le four et de venir aider les personnes qui demanderaient d'utiliser le four en venant l'allumer et en formant et chapeautant les activités. Il faut savoir que la confrérie a aussi fourni le matériel à l'intérieur – les tables, les outils, etc. Pour eux, la convention prévoit donc une utilisation gratuite.

**Claude Debrulle (Pacte)** aimerait en savoir plus sur la nature de cette convention. **Christian Fayt (EPI)** précise qu'il ne faut pas passer par la confrérie pour utiliser le four, la réservation se fait par l'administration. Eux doivent aussi signaler à l'administration quand ils veulent l'utiliser. Ce n'est pas une sous-traitance. **Claude Debrulle (Pacte)** note que la confrérie s'engage toutefois à aider les citoyens et les associations. **Christian Fayt (EPI)** confirme. La commune va aussi y développer des activités, notamment avec le PCS. **Ferdinand Jolly (EPI)** déclare que son groupe se réjouit de voir la finalisation de ce projet de four, et aussi que la confrérie ait à disposition un four pour cuire ses tartes. Tout cela va créer du lien à Virginal. C'est le résultat de sept années de travail acharné de cette majorité, mais aussi de la majorité précédente. Le dossier n'était pas facile, il félicite les personnes l'ayant mené à bien.

**VOTE : Oui (15 – Unanimité) – Daniel Vankerkove (I.C.) et Pascal Henry (M.R.) ne peuvent pas voter ce point étant donné qu'ils sont membres de la confrérie.**



**Four banal communal : bientôt accessible aux habitants ?**

## 12. ESPACE BAUTHIER - MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT D'URGENCE - MANDAT DE GESTION AVEC LE CPAS – DÉCISION

**Françoise Peeterbroeck (EPI)** explique que le logement d'urgence d'Haut-Ittre se trouve dans un bâtiment qui va être complètement rénové. Un logement s'est libéré à l'Espace Bauthier, c'était donc l'occasion de le transformer en logement d'urgence géré par le CPAS. Il s'agit ici de voter le mandat de gestion entre la Commune et le CPAS.

**Chantal Vanvarebergh (I.C.)** demande si les logements d'urgence sont souvent utilisés et à quelle fréquence. En fonction de la réponse, ne faut-il pas étudier la possibilité d'en avoir un également à Virginal et Fauquez ? **Françoise Peeterbroeck (EPI)** dit que cela est difficile à dire. Il est actuellement occupé depuis plusieurs mois par une famille dont la maison est sinistrée. Mais d'une année à l'autre cela peut être différent.

**Claude Debrulle (Pacte)** félicite la majorité. En utilisant ce nouveau logement, la Commune dispose de deux logements d'urgence, ce qui répond à une nécessité, d'autant plus avec les circonstances actuelles. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** avait compris que ce nouveau logement allait juste remplacer l'ancien le temps des rénovations. **Françoise Peeterbroeck (EPI)** confirme. Lorsque la maison rurale sera terminée, peut-être qu'il y aura alors deux logements d'urgence. **VOTE : Oui (Unanimité – 17)**

## 13. BULLETIN COMMUNAL - EXPRESSION POLITIQUE - CONVENTION ENTRE LES GROUPES POLITIQUES REPRÉSENTÉS AU CONSEIL COMMUNAL – DÉCISION

**Christian Fayt (EPI)** explique que ce document

est le fruit de discussions entre les quatre chefs de groupes présents dans le Conseil Communal, dans le but de remettre en ordre la convention concernant l'expression politique dans le bulletin communal. Cela reprend dans les grandes lignes ce qui avait déjà été décidé par le passé, mais une répartition de l'espace d'expression a été repensée selon la Clé d'Hondt.

**Luc Schoukens (Pacte)** souligne que la réunion a été constructive. La minorité souhaitait bénéficier d'un espace de 2 500 caractères, ce qui a été accepté.

**Claude Debrulle (Pacte)** se réjouit lui aussi. Il constate que la convention de 2007 tient le coup et a fait ses preuves. C'était alors une belle innovation qui permet une prise de parole de chaque groupe à destination du citoyen.

**VOTE : Oui (Unanimité – 17)**

## 14. CONSEILS CONSULTATIFS : COMITÉ DE PILOTAGE DU PAEDC - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POLITIQUE – DÉCISION

**Fabienne Mollaert (EPI)** expliquée qu'un membre politique M.R. a démissionné de son poste. Il est remplacé par Bastien Henry.

**VOTE : Oui (Unanimité – 17)**

## 15. POINT SUPPLÉMENTAIRE PROPOSÉ PAR LE GROUPE I.C. ET LE CONSEILLER PACTE CLAUDE DEBRULLE : MODIFICATION DU ROI DU CONSEIL COMMUNAL DANS LE CADRE DE LA RETRANSMISSION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX.

**Christian Fayt (EPI)** demande aux conseillers de remettre ce point à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil. Un avis a été demandé à l'UVCW et à la Région, il préfère que le point soit abordé

après leurs réponses.

**Ferdinand Jolly (I.C.)** demande que chaque conseiller s'engage à faire preuve d'éthique et à ne pas communiquer avec les citoyens pendant le Conseil. **Christian Fayt (EPI)** appuie cette demande.

**Hélène de Schoutheete (I.C.)** se demande s'il n'y a pas moyen de bloquer la possibilité de commentaires. **Christian Fayt (EPI)** répond que ce n'est pas possible. Cela pose souci, d'autant plus que les gens sont libres de s'exprimer sur les réseaux sociaux. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** comprend, mais lors des Conseils qui se tiennent en présentiel, les citoyens ne peuvent pas réagir ou communiquer avec les Conseillers.

**Carole Spaute (Directrice Générale)** espère obtenir des réponses d'ici au prochain conseil. La tutelle a été contactée par plusieurs communes qui rencontrent ce problème, mais il n'y a pas vraiment d'outil juridique pour gérer cela.

**Hélène de Schoutheete (I.C.)** note aussi qu'une fois le Conseil terminé, il ne peut pas être retrouvé sur le site. Toutefois, les gens ont la possibilité d'enregistrer via la page Facebook s'ils le souhaitent. **Carole Spaute (Directrice Générale)** explique que la décision a été prise de ne pas laisser les vidéos après la retransmission. Si des citoyens manipulent les images ou enregistrent par d'autres moyens, c'est leur responsabilité. **Christian Fayt (EPI)** assure que toutes ces questions seront relayées.

**Lindsay Gorez (M.R.)** explique qu'il a été envisagé de changer de plateforme, mais cela reste moins accessible pour les citoyens lambda, qui sont souvent habitués à utiliser Facebook plus que d'autres. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** explique que ce serait pourtant une garantie pour la démocratie et une bonne utilisation de la loi.

**Carole Spaute (Directrice Générale)** explique que YouTube autorise aussi les commentaires.

## 16. POINT SUPPLÉMENTAIRE PROPOSÉ PAR LE GROUPE I.C. : ÉTAT DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET LEUR EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.

**Ferdinand Jolly (I.C.)** présente la motion concernant l'état des bâtiments scolaires. Il rappelle que le Pacte pour un Enseignement d'Excellence contient un objectif stratégique qui évoque la qualité et la quantité suffisantes des infrastructures scolaires. De plus, les communes ont accès à des outils de financement pour acquérir, rénover ou étendre les infrastructures scolaires. Il rappelle également que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles met l'accent aussi sur les performances énergétique et l'utilisation de matériaux durables pour ces travaux. Un programme d'investissement est prévu au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles en ce sens, et concernant tous les réseaux, avec une première enveloppe répar-



**POUR VOS PUBLICITÉS LE PETIT TRAM**  
**WWW.ITTRE.CULTURE.BE**  
**INFO@ITTRE.CULTURE.BE**



**BÂTIMENT & JARDINAGE**

**Devis gratuit**

Indépendant pratique tous types de travaux intérieurs et extérieurs - Evacuation des déchets

**0486/ 723 456**

tie comme suit : 58,5 % pour l'enseignement organisé par la FWB, et 41,5 % pour l'enseignement subventionné par la FWB. Or, la répartition des élèves entre les différents enseignements ne correspond pas à cela : 15 % dans l'enseignement organisé par la FWB et 85 % dans l'enseignement subventionné par la FWB, dont 35 % pour l'enseignement officiel subventionné (écoles communales et provinciales).

La motion vise donc à souligner le choix judicieux de la FWB d'investir dans la rénovation, l'entretien et la création d'infrastructures scolaires. Toutefois, elle veut aussi rappeler au gouvernement la situation financière difficile des communes et la nécessité de le soutenir. La motion veut aussi inviter le gouvernement de la FWB à affecter l'enveloppe européenne du Plan de relance et résilience selon une clé de répartition identique à celle reprise dans le programme prioritaire de travaux, afin d'assurer l'égalité de traitement entre tous les élèves.

Le conseiller explique que son groupe a été très surpris de la manière inéquitable dont on traite l'ensemble des écoles et des élèves. Les bâtiments scolaires ont besoin d'une sérieuse rénovation, quelle que soit la filière. C'est dans cet esprit que cette motion a été proposée.

**Luc Schoukens (Pacte)** abonde dans le même sens. Il semble en effet important que la rénovation des bâtiments scolaires puisse se faire avec des objectifs d'économies d'énergie et de penser climat. Cette préoccupation doit avant tout être motivée par l'état du bâtiment, et pas nécessairement qui est le pouvoir organisateur de cet enseignement. Pour cela, son groupe va soutenir la motion.

**Christian Fayt (EPI)** estime que c'est une motion très politique, portée par le CDH au niveau de nombreuses communes de la FWB. Il estime qu'il y a peut-être un manque dans cette motion d'une touche communale, de mettre en exergue ce qu'il se passe au niveau d'Iltre. Sur base de la motion initiale, la majorité fait une proposition de motion relative au financement des réseaux et des bâtiments scolaires. Le Ministre a annoncé qu'il allait faire d'autres propositions, donc cela bouge encore. Il lit alors la motion proposée. Il insiste notamment sur le fait que la répartition proposée est encore en discussion, et que cette question ne peut pas s'aborder sans nuance, en ne tenant compte par exemple que de la répartition des élèves. Il approuve qu'il faut que la répartition soit équitable pour l'ensemble des élèves, peu importe le réseau, et éviter la conflic-

tualité entre eux notamment en se basant sur des critères objectifs qui intègrent tant les réalités organisationnelles que le taux de population. Il ajoute à cela des considérations communales. La commune d'Iltre subventionne largement l'ensemble des réseaux d'enseignement sur son territoire, et de manière plus importante que le demande le Pacte Scolaire. De plus, le PST de la majorité prévoit l'implantation d'une nouvelle école communale à Virginal.

La motion vise à appeler le gouvernement de la FWB à poursuivre sa réflexion en vue d'une approche juste, équitable entre les réseaux d'enseignement rejetant toute conflictualité et toute approche qui ne se ferait fondée que sur la seule question de la propriété des immeubles ou sur la seule question de la répartition des élèves. Elle vise aussi à appeler la FWB à maintenir son engagement à instaurer davantage d'équité dans le financement des différents réseaux d'enseignement, à objectiver et à rendre plus équitable globalement les financements des différents réseaux au travers de tous les fonds budgétaires affectés mais aussi avant la date butoir du 31/12/2022.

**Le Bourgmestre** estime que cette proposition est plus nuancée et permet de ne pas rentrer en conflit, mais qui tient compte de ce qui se fait à Iltre, c'est-à-dire d'essayer que tous les élèves du territoire soient égaux, peu importe le réseau.

**Hélène de Schoutheete (I.C.)** est étonnée que l'on demande aux conseillers d'entendre et de comprendre, mais surtout d'analyser une si longue motion en séance, sans avoir eu le texte sous les yeux ou à l'avance. Il y a des changements importants, des nuances qui sont peut-être très utiles et constructives, mais que le groupe I.C. n'a pas eu le temps d'analyser. Il est demandé de se positionner sans pouvoir comprendre toute la portée du texte. Elle estime que chacun devrait avoir les mêmes cartes pour se prononcer de manière correcte. **Ferdinand Jolly (I.C.)** demande s'il est possible de reporter le point au prochain conseil, le temps que le nouveau texte soit modifié. **Pascal Henry (M.R.)** répond que c'est non. **Luc Schoukens (Pacte)** s'étonne de sa réponse et rappelle que ce n'est pas lui qui dirige la séance.

**Christian Fayt (EPI)** propose une interruption de séance de 10 minutes.

**Luc Schoukens (Pacte)** ne trouve pas le procédé très honnête non plus.

**Daniel Vankerkove (I.C.)** a entendu les différents exposés. Il estime être présent depuis assez

longtemps dans le paysage politique ittrois pour affirmer qu'il n'a jamais entendu parler de guerre scolaire à Iltre. Il s'interroge donc sur le fait de baser tout un raisonnement sur une guerre scolaire qui n'a jamais eu lieu. **Christian Fayt (EPI)** estime que ce n'est pas ce qui a été fait. La majorité a le droit de proposer un amendement à une motion.

**Pol Perniaux (Pacte)** ne comprend pas pourquoi le point ne peut pas être reporté. **Christian Fayt (EPI)** explique que ce dossier est en pleine négociation à la FWB. Cela risque d'être trop tard si le point est reporté.

### Interruption de séance.

(NDLR : La séance reprend. Pour laisser encore un peu de temps de réflexion, d'autres points ont été abordés avant le vote. Le vote est toutefois placé ici dans le compte-rendu).

**VOTE pour la motion initiale proposée par I.C. : Oui (6 – I.C. et Claude Debrulle (Pacte)) – Abstention (2 – Luc Schoukens et Pol Perniaux (Pacte)) – Contre (9 – EPI et M.R.)**

**VOTE pour la motion de la majorité : Oui (9 – EPI et M.R.) – Abstention (8 – I.C. et Pacte)**

**Claude Debrulle (Pacte)** motive son abstention en expliquant que pour la première proposition, il a eu le temps de percevoir jusqu'où le groupe I.C. voulait aller. Il était prêt à accepter des amendements sur des implications locales. Mais il estime que c'est un manque de respect envers l'opposition de lire trois pages d'une nouvelle motion, et de donner cinq minutes pour y réfléchir.

**Hélène de Schoutheete (I.C.)** s'abstient pour les mêmes raisons. Il aurait été intéressant de pouvoir avoir un débat constructif sur quelque chose d'aussi important que cela, sur un sujet qui concerne les enfants. C'est un manque de respect envers les conseillers, mais aussi envers les écoles, de ne pas permettre un travail démocratique.

**Pol Perniaux (Pacte)** regrette lui aussi la tournure que le débat a pris, qui a viré en opposition politique plutôt qu'en débat sur le fond. Il est important que ces bâtiments puissent être rénovés, il y a une urgence sociale et climatique, et il regrette que tout le monde ne soit pas d'accord là-dessus.



**Ets.**

**BONTET**

**PHILIPPE**

CHASSIS - PORTES - VOLETS - VERANDAS

0475/571 399 - 067/64 83 01

ALLÉE DE LA MARBRITE, 5 7090 RONQUIÈRES

WWW.BONTET.BE

S  
P  
R  
L

Cuisines équipées sur mesure ...



Yvèbe sprl

Une histoire de cuisine ...

0495 20 20 89  
www.yvebe.be

## CONSEIL COMMUNAL

### 17. POINT SUPPLÉMENTAIRE PACTE : PROJET D'ÉOLIENNES DE HAUT-ITTRE.

**Ferdinand Jolly (I.C.)** quitte la séance le temps de ce point, étant donné que les terrains dont il est question appartiennent à sa famille.

**Luc Schoukens (Pacte)** désire discuter du projet d'éoliennes, qui suscite pas mal de réactions, d'interrogations, de prises de position aussi de la part de membres du Collège et du Bourgmestre, qui n'ont pas toujours eu lieu de façon diplomatique et respectueuse, estime le conseiller. Son groupe regrette un déficit d'informations par rapport à l'enquête préalable d'incidence. 132 citoyens auraient participé à cette enquête selon ses informations. En tant que commune, il serait intéressant d'aller le plus loin possible dans l'étude de ce projet et ainsi, de voir les attentes de la population par rapport à ce projet.

Comment faire pour mieux concerner la population et la faire participer à la réflexion ? En organisant une séance d'informations réunissant les différents intervenants du dossier comme cela a eu lieu il y a dix ans. À l'époque, un sondage avait été mis en place et soumis à un échantillon représentatif de la population, sous l'encadrement d'un accompagnement universitaire. Cela avait le mérite d'aller le plus loin possible dans l'avis de la population. À l'époque, 65 % de l'échantillon avait répondu plutôt en faveur de l'éolien, et 53 % dans l'échantillon haut-ittrois. Le conseiller estime que la préoccupation climatique devrait aider la population à s'en préoccuper encore davantage. Le conseiller rappelle que le Plan Energie-Climat prévoit une réduction du CO2. Qu'on aime ou non les éoliennes, 8 000 tonnes de CO2 pourrait être économisées grâce à elles.

**Le conseiller** estime donc qu'il serait bon de récolter le vrai avis de la population, et pas juste l'avis de ceux qui crient le plus fort sur les réseaux sociaux, peu importe leur camp. Le groupe Pacte souhaite que la commune, sereinement, prenne le pouls de la population à l'aide d'une enquête structurée.

La deuxième proposition est liée à l'entrée en fonction du conseiller en énergie. Si ce projet était amené à passer, il serait intéressant que la Commune dispose des informations pour voir dans quelle mesure elle pourra être partie prenante du projet. Le groupe Pacte demande donc que le conseiller en énergie soit missionné pour qu'il étudie les possibles retombées financières pour la commune.

**Christian Fayt (EPI)** déclare qu'il ne tombera pas

dans le piège du conseiller, qui sait qu'il y a eu une réunion d'information du public. Il y a actuellement une enquête. Vu la façon dont ce dossier était lancé, le Collège a pris un avocat pour bien le conseiller au niveau de ce dossier. Cette enquête peut tout à fait changer le dossier. Ici, il s'agit d'un projet de cinq éoliennes implantées d'une certaine façon, mais demain ça peut être autre chose.

**Le Bourgmestre** rappelle qu'il y a eu une enquête préalable, durant laquelle de nombreuses personnes se sont opposées au projet, et d'autres ont souhaité qu'il y ait des éoliennes. Un promoteur est déjà présent, des propriétaires ont montré leur intérêt. Dans ce cadre-là, le Collège essaye de gérer ce dossier en étant objectif, comme dans n'importe quel dossier. Ici, tout est fait pour que rien ne puisse être reproché à la commune et à l'administration. Le Collège ne

peut pas prendre position dans ce dossier. Ce sera fait à la fin de l'enquête publique. Le Collège ne peut donc pas répondre à ces deux propositions, cela impliquerait de se montrer favorable au projet. Il faut aussi du respect pour les personnes qui ne sont pas d'accord avec toi. Nous continuerons d'étudier ce dossier avec calme, sérénité, et en étant conseillés.

**Pol Perniaux (Pacte)** note que le Bourgmestre parle du conseiller, et qu'il le tutoie dans son argumentaire, mais ce n'est pas son avis personnel qui est expliqué dans ce point, mais bien le relais d'une réflexion de tout un groupe. Il note également que le Collège et la commune ne peuvent pas prendre position. Toutefois, à travers son édito dans le dernier bulletin communal, le conseiller estime qu'il y a quand même eu une prise de position. Enfin, il estime que la proposition ici n'implique pas d'avoir un avis favorable

### Les coulisses du Petit tram. Aujourd'hui : notre rédacteur des comptes-rendus du conseil communal en Live Facebook.



## ETS LAMBERT Y ET FILS SPRL



Rue Basse Hollande 37  
1460 Ittre

Fixe : 067/64 62 28

Fixe : 067/64 66 24

Fax : 067/54 94 54

etslambertyetfils@hotmail.be



Tous travaux de toiture et zinguerie  
Ossature - Bois



A votre service depuis 1980

## Electricité Marchal sprl

Mise en Conformité

Travaux et dépannages en tous genres.

Vidéoparophonie.

Chauffage électrique.

Domotique BTICINO et HAGER

Surveillance par caméras.

Contrôle d'accès en tous genres.

Electrification de portail ou porte de garage.

067/64 61 13 - 0475/479 346

info@marchalsprl.com

www.marchalsprl.com



ou non sur le dossier, mais bien de savoir ce que les citoyens pensent par rapport à ce projet, et de se préparer. Certes, c'est le début du processus, tous les avis sont recevables et personne ne sait vers quoi ce projet va se diriger. Mais si le permis est accordé, il vaut mieux être préparé et avoir les informations nécessaires pour une participation citoyenne et communale qui permettrait de bénéficier financièrement de ces éoliennes.

Concernant l'édito ainsi que Facebook, **Christian Fayt (EPI)** estime que le Collège n'a pas pris position. Il s'agissait de corriger des informations données par Ecolo qui n'étaient pas correctes. Il parle notamment du fait de dire que la commune n'a pas fait son travail. C'est le promoteur qui a l'obligation de faire une réunion d'information publique, pas la commune. La commune continue elle de suivre ses obligations dans ce dossier. Sur les réseaux, les gens ont dit que c'était la faute de la commune qu'il n'y a pas eu d'information, les membres du Collège ont expliqué que c'était la procédure, et ont dit aux citoyens qu'ils entendaient leurs avis également. Le Collège a vérifié si la consultation populaire était possible, et l'avocat a dit de ne surtout pas le faire. Cela risque de créer un débat avant l'enquête publique et à créer des frictions qui ne seront bonnes pour aucun des deux camps.

**Pol Perniaux (Pacte)** ne pense pas qu'il soit nécessaire de transformer cela en débat « Ecolo contre le Collège ». Le Collège ne répond pas à la deuxième proposition. **Christian Fayt (EPI)** répète qu'il ne répondra pas. Le conseiller en énergie aura d'autres dossiers à étudier : la ferme solaire, l'incinérateur, la réduction des factures.

**Claude Debrulle (Pacte)** trouve tout à fait louable le souci de vouloir rester objectif. Il peut parfaitement comprendre les raisons de ce choix. Mais dans l'édito, il est inscrit que le Collège suivra l'avis de la majorité impactée. Qu'en est-il de l'intérêt général de la population par rapport à un danger imminent et de l'objectif de la Convention des Maires ? Pas mal de personnes vont dire qu'esthétiquement, les paysages vont être abîmés par les éoliennes. Des pylônes ont été installés sans jamais demander l'opinion du citoyen, et en termes esthétique, le conseiller préfère l'éolienne que le pylône.

**Christian Fayt (EPI)** déclare qu'on peut parler d'impact positif ou négatif. Il estime que les conseillers cherchent à trouver la petite bête. Ici, du point de vue du décret, le Collège fera le travail jusqu'au bout et comme il faut. Des com-

munes ont fait des référendums, avec des majorités de population pour ou contre. Mais en définitive, qui décide ? Ce ne sont ni les citoyens, ni le Collège, mais des fonctionnaires délégués de la Région wallonne qui remettent un avis au ministre.

**Hélène de Schoutheete (I.C.)** se réjouit aussi d'entendre que le Collège veut rester impartial. Elle cite toutefois l'édito du Bourgmestre : « L'éolien a sa place dans la production alternative d'énergie à Ittre, mais il ne peut altérer de manière significative et durable les paysages et surtout la vie de nos concitoyens. Nous espérons qu'un vent de raison parviendra jusqu'à nos promoteurs et surtout aux propriétaires qui font également partie de nos concitoyens. » Elle demande : « si ça ce n'est pas une prise de position manifeste, qu'est-ce que c'est ? » **Christian Fayt (EPI)** estime qu'il a le droit de dire ce qu'il souhaite dans l'édito, et si ce n'est pas compris de la même façon, c'est autre chose. Il répète qu'il continuera à traiter ce dossier avec objectivité.

**Luc Schoukens (Pacte)** remercie les conseillers pour leurs interventions. Il tient à préciser qu'Ecolo n'a jamais dit que le Collège était responsable du projet. La communication précisait que c'était le promoteur privé, avec un intérêt citoyen, qui était responsable de la procédure. Ce que ce point souligne, c'est que le Collège aurait pu favoriser l'information. Concernant le fait de ne pas prendre position, il ne veut pas revenir sur l'édito du Bulletin Communal. Il ajoute juste que celui-ci discrédite le promoteur et les propriétaires du projet. Ce n'est pas digne de la parole d'un Bourgmestre, estime-t-il. Enfin, quant au fait de ne pas se prononcer, le rôle de tous les élus est de donner avis sur un bien public, l'intérêt général. Il rappelle d'ailleurs que le Bourgmestre Crucke à Frasnes a expliqué qu'il n'était pas favorable initialement à un parc éolien. Mais il a fini par voir l'intérêt, notamment pour les finances communales. Le groupe Pacte ne demande pas ici de dire si la commune est pour ou contre, mais bien de tenter d'obtenir le plus objectivement possible l'avis de l'ensemble de la population, et ensuite, d'être prêt. Les finances en ont bien besoin. Concernant l'exemple de Frasnes, **Pascal Henry (M.R.)** trouve qu'il serait intéressant de voir le lieu sur lequel a été placé le parc éolien, et de voir quel est l'impact réel au niveau de la population, de l'environnement et du paysage. Ça rapporte, c'est intéressant, c'est sans doute le cas, mais il est important de voir les lieux dans lesquels c'est implanté. La Majorité

travaille sur bien d'autres choses pour arriver à cette réduction carbone. **Christian Fayt (EPI)** appuie cela, et mentionne d'ailleurs que toute une partie de l'édito a été oubliée ici, celle où l'on parlait de chercher d'autres alternatives.

**VOTE sur la proposition de Pacte : Oui (2 – Luc Schoukens et Pol Perniaux (Pacte)) – Abstention (6 – I.C. et Claude Debrulle (Pacte)) – Contre (9 – EPI et M.R.)**

**Claude Debrulle (Pacte)** motive son abstention parce qu'effectivement il y a une procédure à suivre et il souhaite qu'elle soit respectée sans a priori. Or, la consultation proposée ici risque d'être contre-productive, avec un mélange de résultats entre le projet concret et l'éolien en général.

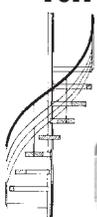
**Hélène de Schoutheete (I.C.)** rejoint cet avis, surtout sur le fait qu'il existe une procédure qui permet à la population de s'exprimer. Il est important de la suivre, surtout pour le Collège, qui devrait montrer l'exemple dans le respect de la loi. **Christian Fayt (EPI)** estime que le Collège la respecte. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** n'est pas d'accord. **Luc Schoukens (Pacte)** n'est pas d'accord non plus.

**Ferdinand Jolly (I.C.)** revient dans la séance.

## 18. POINT SUPPLÉMENTAIRE D'ALIZÉE OLIVIER : ÉCHEVINAT DE L'ÉGALITÉ DES GENRES.

**Alizée Olivier (M.R.)** présente sa motion relative au droit des femmes à l'égalité des genres. Elle rappelle différentes législations concernant notamment l'égalité des genres et les violences conjugales, ainsi que différents chiffres relatifs à la Belgique. La motion vise à engager la commune d'Ittre à lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes et les violences qui en résultent, à mettre en place un échevinat de l'égalité des genres, à prendre en compte la dimension du genre dans l'élaboration des politiques communales, à établir un plan d'action, à encourager la prévention, la formation et la sensibilisation du personnel communal, de C.P.A.S et des zones de police aux situations de violences faites aux femmes, en collaboration avec des associations de terrain. Elle vise aussi à renforcer les synergies et les collaborations entre la commune, le C.P.A.S, la zone de police et les associations afin de développer une politique de prévention et de sensibilisation aux violences faites aux femmes, à identifier tous les acteurs du territoire qui travaillent à la lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes,

**Gascard G.S.C. sa**  
**Constructions métalliques**  
**Ferronneries contemporaines**



Ateliers et siège social  
 Rue de Tubize 12  
 1460 Ittre - VIRGINAL  
 Tél. 067/64 79 00  
 Fax. 067/64 73 03

MEMBRE DE  
 COMARTAGREND

Agence Braîne-le-Château



**BNP PARIBAS**

**02/367 94 40**

rue Latérale 1A  
 1440 Braine-le-Château



**Couleurs Désir**  
 Peinture & Décoration

PEINTURE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE  
 Foyers, cuisines, chais...

REVÊTEMENT DE SOL  
 Tapis, vinyle et parquet

TAPISSAGE  
 Papier et fibre de verre

PATINE À L'ANCIENNE

AMÉNAGEMENTS  
 Four pilonnés, cloisons, pose de Gyproc...

Jean-Marc de Sutter  
 0477 77 49 92  
 jdsutter@hotmail.com  
 www.couleursdesir.be

## CONSEIL COMMUNAL

promouvoir leurs actions, à lutter contre les stéréotypes de genre dans les systèmes éducatifs via la formation et la sensibilisation des enseignants et des élèves.

**Claude Debrulle (Pacte)** souhaite la féliciter pour cette motion très bien rédigée et très pertinente. Ce texte est important et il va donc le soutenir. Il souhaite insister sur différents points. Concernant les dossiers classés sans suite par le Parquet, il rappelle que c'est une femme – la Procureure générale de Liège – qui a mis en place la tolérance zéro contre les violences faites aux femmes dans son tribunal. Et si autant de plaintes finissent par être classées sans suite, c'est parce que la justice réclame depuis des années un accroissement des moyens humains et financiers. Il note également la référence à la Convention d'Istanbul, qui est un outil particulièrement important dans la lutte contre la violence faite aux femmes, et qu'elle est aujourd'hui en danger. Plusieurs pays de l'Union Européenne ou avec lesquels nous avons des accords remettent en question leur signature à cette Convention. Enfin, dans les décisions proposées, il aimerait être sûr de la portée de certains points : la mise en place d'un échevinat du genre, lutter contre les stéréotypes du genre, etc. Il se demande si cela inclut donc aussi les discriminations et violences à l'égard des LGBTQI+. Il réinsiste sur les félicitations.

**Alizée Olivier (M.R.)** rappelle que les dossiers classés sans suite sont la pointe de l'iceberg. Toutes les violences n'aboutissent toujours pas sur une plainte. La plupart des cas ne sont pas répertoriés ou connus par les autorités. Le but de la motion est aussi de faire comprendre aux citoyens qu'il y a des outils qui existent et des gens qui sont là pour les écouter. Ces problématiques commencent à prendre plus de place dans l'es-

pace public, mais elle estime qu'on n'en fait pas encore assez.

**Luc Schoukens (Pacte)** la félicite également pour cette motion à laquelle son groupe souscrit pleinement. Il estime qu'il y a aussi un accent à mettre sur des choses à faire pour qu'il y ait plus de représentation féminine dans les organes de participation citoyenne, notamment en repensant l'organisation des réunions – horaires, etc.

**Pol Perniaux (Pacte)** demande ce qu'impliquera concrètement l'échevinat de l'égalité des genres.

**Alizée Olivier (M.R.)** explique qu'il n'y pas encore de concret. Il y a plusieurs implications administratives et des réflexions à avoir au sein de la Majorité. Cela ne se fera pas d'un claquement de doigts. Mais c'est une manière de mettre en lumière cette problématique, de mettre en place des outils au niveau communal pour l'égalité et la lutte contre les violences. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** demande si cet échevinat sera pris en charge par une femme. **Alizée Olivier (M.R.)** estime que la bonne gestion de la matière ne dépend pas du genre, tant que le travail est mené à bien.

**VOTE : Oui (17 – Unanimité)**

### 19. QUESTIONS ORALES

#### Comptes-rendus dans le Petit Tram

**Pascale Carton (I.C.)** demande pourquoi il n'y a pas eu de compte-rendu du conseil de février dans le Petit Tram. **Christian Fayt (EPI)** rappelle que ce n'est pas l'administration qui gère cela mais le CLI.

Conséquences budgétaires de la crise

**Hélène de Schoutheete (I.C.)** explique les médias ont largement relayé les déficits totalisés à 36 milliards d'euro pour l'ensemble des niveaux de pouvoirs à la suite de cette crise inédite. Chaque niveau de pouvoir va devoir contribuer à

réduire le déficit engendré par cette crise, sans sacrifier les générations à venir en les obligeant à essayer une dette. D'autre part, le Collège a entamé une série de projets qui vont grever le budget pour de longues années. Comment le Collège va contribuer à cet effort budgétaire ? Qu'est-ce que le collège va mettre en place pour rassurer le citoyen sur l'avenir ? Est-ce que des projets vont être postposés voire annulés ?

**Christian Fayt (EPI)** estime que ce n'est pas une question d'actualité. Cela sera évoqué au prochain budget. **Hélène de Schoutheete (I.C.)** note qu'elle reste encore une fois sans réponse. CPAS et la crise

**Claude Debrulle (Pacte)** évoque lui la vague sociale qui va suivre cette crise sanitaire, et le fait d'anticiper les coûts à venir en faveur des plus précaires. La situation du CPAS de la commune illustre déjà cela selon lui : le nombre de demandes d'aide sociale a doublé en un an. Gouverner, c'est prévoir. Pourquoi ne pas prendre l'initiative de convoquer une réunion commune Conseil & CPAS, ou un comité de concertation sociale pour bénéficier du huis clos, afin de réfléchir à comment faire face à cette troisième vague sociale dans la commune. **Françoise Peeterbroeck (EPI)** confirme que le nombre de dossiers est en grande augmentation. Il y aura déjà des modifications importantes lors de la MB1. Un bilan sera fini en fin de premier trimestre, et en fonction, le CPAS prendra des dispositions. Mais le Collège est bien conscient de la difficulté qu'ont les citoyens aujourd'hui par rapport à l'énergie, aux indépendants, aux jobistes, etc.

#### Grande surface à Virginal

**Pol Perniaux (Pacte)** a appris qu'il n'aurait pas de grande ou moyenne surface à Virginal en face

**ASSURANCES - PRÊTS - PLACEMENTS**

**PASCAL HENRY**

Rue du bois de la Houssière, 68  
1460 ITTRE - VIRGINAL

MAIL : ASSURANCES.HENRY@HANDCO.BE SITE : WWW.ASSURANCES-HENRY.BE

L'assurance sans souci ! 067.64 93 09

Partenaires : Allianz, BNP PARIBAS, BOLOINE, DKV, FIDEL, Foyer, etc.

**COMARTAGRIND**

ITTRE - HAUT-ITTRE - VIRGINAL

**FAITES LE BON CHOIX, CONSOMMEZ ITTROIS !**

L'ASSOCIATION DES COMMERCANTS, DES ARTISANS, DES AGRICULTEURS ET DES INDUSTRIELS À VOTRE SERVICE!

WWW.COMARTAGRIND.BE

**L'Etable d'Hôtes**

Ferme de Samme

SALLE DE FÊTES ET DE BANQUETS  
ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

**CUISINE AUX LÉGUMES BIO**

rue de Tubize 4B - 1460 VIRGINAL  
067/780 670 - 0497/415 421 - 0494/652 753  
letabledhotes@letabledhotes.be

www.letabledhotes.be

**COMMENCEZ LE GOLF**

dans l'un des plus beaux Clubs de Belgique, au sud de Bruxelles !

**FORMULE TOUT COMPRIS**

- 4 mois | 6h de Cours avec un Pro | FR/NL/EN
- Accès aux Facilités & au Parcours 9 trous
- Matériel | Carte Fédérale | Examens
- € 460 | 2ème personne -50% !

**INSCRIVEZ-VOUS !**  
info@tournette.com  
067-894 266  
www.tournette.com

GOLF CHÂTEAU DE LA TOURNETTE

## CONSEIL COMMUNAL

du centre sportif, ce qui est sans doute une bonne nouvelle pour les commerces du centre. Comment faire pour améliorer encore la situation des petits commerces ? Il faut favoriser les parkings vélo, continuer à améliorer les trottoirs, marquer plus clairement les parkings voiture réservés aux clients et obtenir de la police qu'elle intervienne plus systématiquement si ce n'est pas respecté, estime-t-il.

**Christian Fayt (EPI)** confirme qu'un recours d'un riverain a bien mis fin au projet. C'étaient pourtant les commerçants et la pharmacie de Virginal qui étaient à la base du second projet. Une délocalisation, il y en aura sûrement une. Il faut respecter la décision, tout le monde n'est pas du même avis. Les commerçants du centre devront faire des investissements énormes pour rester à cet endroit-là. Pour les suggestions, il dit qu'il en est bien conscient et que des demandes ont déjà été faites, notamment à la zone de police.

### Usagers faibles et RN280

**Chantal Vanvarebergh (I.C.)** a noté que la RN280 avait été momentanément mise en zone 30km/h pour protéger les batraciens. Pourquoi ne pas faire entrer les usagers faibles dans la catégorie batraciens pour qu'ils soient aussi protégés. Il y a beaucoup de circulation sur les routes du village. A quand des investissements pour sécuriser les usagers faibles ? **Fabienne Mollaert (EPI)** explique qu'un maximum est fait pour sécuriser les usagers faibles mais il semble aussi clair que les endroits qui ne sont pas habités ne peuvent pas être mis en 30 km/h ou alors en mettant des systèmes de ralentisseurs partout. Certains pourraient être mis en zone 50, voire en zone 30, mais c'est impossible d'en mettre partout. Elle confirme toutefois que sécuriser les gens, c'est dans leur optique.

### Revêtement induré au Vieux Chemin de Nivelles

**Ferdinand Jolly (I.C.)** a vu qu'il avait été annoncé sur Facebook que la commune allait recevoir un subside de 300 000 EUR de la part de la Région wallonne. Une grosse partie de ce subside doit être affectée au placement d'un revêtement induré sur une longue portion du Vieux Chemin de Nivelles. Or, il se souvient que pour le placement de revêtements imperméables sur un revêtement perméable, il faut un permis d'urbanisme. Est-ce que les démarches pour ce permis ont déjà été entamées ? Le projet sera-t-il soumis à la CCATM et à enquête publique ? **Christian Fayt (EPI)** confirme que la confirmation a été reçue. Des collaborations sont en train de se faire et il y aura une Commissions Vélo mise en place. Comme pour toutes les voiries, l'administration vérifiera si un permis est nécessaire. La CCATM sera effectivement informée.

### Pollution du canal

**Luc Schoukens (Pacte)** demande s'il y a plus d'informations quant à la pollution entre l'écluse et l'usine dans le canal. Ce qui a été dit dans la presse semblait interpellant et les pouvoirs publics ne semblent pas avoir tout fait pour qu'il y ait une action rapide. **Christian Fayt (EPI)** explique avoir interpellé le Ministre Henry et la Ministre Tellier à ce sujet. Le Bourgmestre a été prévenu à 19h41 qu'il y avait du mazout dans le canal à Oisquercq. Le département nature et forêts a été averti. Ils ne sont pas habilités à gérer les pollutions aux hydrocarbures. Les pompiers et la protection civile ont donc été avertis également, et ils sont venus le lendemain mais n'avaient pas le matériel adéquat. Le SPW a fait un marché en urgence afin de trouver des

pompes pour enlever l'huile à la surface. Ils n'en ont trouvé qu'une. Ils ont fini par en avoir 4. Le samedi, la situation a dégénéré parce que le vent, au lieu d'être au sud-ouest est passé au nord-est, et a tout ramené vers l'écluse. Au moment du Conseil, rien ne dit que NLMK est responsable. Le département de police et de contrôle n'ont pas encore fait le PV. Tous ces oiseaux englués, l'inertie au niveau de la gestion, c'est triste de laisser aller ça comme ça.

### Coupe de bois

**Daniel Vankerkove (I.C.)** rappelle l'importance d'une petite promenade en forêt lorsqu'on est énervé. Il fait lui-même de temps en temps des promenades vers le bois des Nonnes ou le bois de Fauquez. Il a noté que pas mal de coupes avaient été faites ces derniers temps et que le mauvais bois était acheté par des pays lointains. Où aboutissent ces arbres ? **Christian Fayt (EPI)** répond qu'il ne va pas faire une leçon sur le cycle du bois. Il faut savoir que ce ne sont pas les mauvais arbres qui quittent la Belgique, ce sont malheureusement les bons. « Comme le disait Confucius : Couper en arbre ce n'est pas grave, du moment qu'on en replante cent. »

La séance se poursuit en huis-clos.

Julie Duthy

PROCHAIN CONSEIL COMMUNAL :  
25 MAI  
COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL  
D'AVRIL DANS LE PETIT TRAM DE JUIN





**FUNÉRAILLES MICHAËL**  
Virginal & Braine-le-Château

Quartier du Tram, 13a - 1460 Virginal  
067 70 17 17  
www.funeraillsmichael.be



Problème d'égoût ?  
Rioolprobleem ?



**GODART**  
LA TECHNIQUE SANS FRONTIÈRES  
TECHNIEK ZONDER GRENZEN

067/64.92.55  
www.godart.be

PETITES INSTALLATIONS ET DÉPANNAGES  
PLOMBERIE - ELECTRICITÉ  
ET AUTRES TRAVAUX DANS LA MAISON :

**AUGRANGE sprl**

À VOTRE SERVICE

Charles de Le Hoye-Pussemier  
067 21 91 79 ou 0476 23 40 78



**JASMIN**  
MAZOUT ET PELLETS

www.mazout-jasmin.be

**067/64 80 35**

*La Brioche d'Or*  
P. Riveau

Votre artisan vous propose un large assortiment :  
PAINS, PETITES BOULANGERIES, VIENNOISERIES,  
TARTES, PÂTISSERIES, GLACES, BISCUITS SUCRÉS, ...  
(COCKTAILS, PAINS SURPRISE, BISCUITS SALÉS, ...)

Heures d'ouverture :  
du mercredi au samedi de 7h à 18h30 et dimanche de 7h à 17h

067/64 77 35  
info@labriochedor.be - www.labriochedor.be  
PATISSIER - BOULANGER - CHOCOLATIER - GLACIER

## PHARMACIES DE GARDE

### VENDREDI 7 MAI

#### Vandersteen

Rue De La Déportation, 50 TUBIZE 02 3556079

### SAMEDI 8 MAI

#### Depuits-Leblanc

Rue Neuve, 5 ITTRE 067 648421

### DIMANCHE 9 MAI

#### Depuits-Leblanc

Rue Neuve, 5 ITTRE 067 648421

### LUNDI 10 MAI

#### Loop

Rue De Mont-Saint-Pont, 20 BRAINE-LE-CHATEAU

02 3669361

### MARDI 11 MAI

#### Ledant

Rue De La Libération, 10 VIRGINAL-SAMME

067 646187

### MERCREDI 12 MAI

#### Familia Tubize

Rue De La Soie, 12 TUBIZE 02 3556189

### JEUDI 13 MAI

#### Guillaume

Rue De La Libération, 46

BRAINE-LE-CHATEAU 02 3669065

### VENDREDI 14 MAI

#### Des Forges - Smoos

Rue Du Château, 51 CLABECQ 02 3557541



### SAMEDI 15 MAI

#### Jonckheere

Rue Frère Taymans, 271 TUBIZE 02 3556259



### DIMANCHE 16 MAI

#### Jonckheere

Rue Frère Taymans, 271 TUBIZE 02 3556259



### LUNDI 17 MAI

#### Ph. De Saintes - Peeters

Chaussée D'Enghien, 284 SAINTES 02 3900438



### MARDI 18 MAI

#### Multipharma Stievenart

Rue De Mons, 73 TUBIZE 02 3556050



### MERCREDI 19 MAI

#### Depuits-Leblanc

Rue Neuve, 5 ITTRE 067 648421



### JEUDI 20 MAI

#### Brenard

Rue Docteur Colson, 36 REBECQ 067 636424



### VENDREDI 21 MAI

#### Familia Vion L.

Rue De La Libération, 10 BRAINE-LE-CHATEAU

02 3669010



### SAMEDI 22 MAI

#### Vandersteen

Rue De La Déportation, 50 TUBIZE 02 3556079



### DIMANCHE 23 MAI

#### Vandersteen

Rue De La Déportation, 50 TUBIZE 02 3556079



### LUNDI 24 MAI

#### Familia Tubize

Rue De La Soie, 12 TUBIZE 02 3556189



### MARDI 25 MAI

#### Multipharma Messaoui

Grand Place, 9 TUBIZE 02 3900355



### MERCREDI 26 MAI

#### De Buijl

Rue Du Pont, 62 REBECQ 067 638201



### JEUDI 27 MAI

#### Familia Alexis

Av. Gaston Mertens, 13 WAUTHIER-BRAINE

02 3669204



### VENDREDI 28 MAI

#### Multipharma Lattenist

Place Josse Goffin, 11 TUBIZE 02 3559948



### SAMEDI 29 MAI

#### Des Forges - Smoos

Rue Du Château, 51 CLABECQ 02 3557541



### DIMANCHE 30 MAI

#### Des Forges - Smoos

Rue Du Château, 51 CLABECQ 02 3557541



### LUNDI 31 MAI

#### Loop

Rue De Mont-Saint-Pont, 20 BRAINE-LE-CHATEAU

02 3669361



GARDE DE 9H À 9H LE LENDEMAIN

## MÉDECINS DE GARDE

**Lieu** : Hôpital de Tubize (CHTN) au n°8 de l'Avenue de Scandiano.

**Ouvert** : les samedi, dimanche et jours fériés de 8h à 21h.

**Durant les heures d'ouverture, deux médecins y assureront la garde** : le premier assurera les consultations au poste, tandis que le second assurera les visites à domicile au chevet des patients incapables de se déplacer ou de se faire véhiculer au poste de garde pour raison de santé.

L'appel au médecin volant se fera via le **1733**.

**Les nuits des vendredis, samedis, dimanches et jours fériés** (de 21h à 8h), un seul médecin par zone assurera les visites à domicile à caractère urgent, toujours via le **1733**.

# Centre Funéraire Lesseigne

Rue du Croiseau, 88 - 1460 Ittre

Tél. 067/21 22 46



ORGANISATION COMPLÈTE DE FUNÉRAILLES TOUTES RÉGIONS - SERVICE DE GARDE 24H/24  
Salle de réception - Monuments - Articles funéraires - Grand parking - Déposez vos condoléances sur [www.lesfunerailles.be](http://www.lesfunerailles.be)

# ACTIONS EXCEPTIONNELLES

À L'ACHAT D'UNE SOLAIRE:

VOS VERRES  
SOLAIRES  
CORRECTEURS  
UNIFOCOCAUX

**OFFERTS!**\*

VOS VERRES  
SOLAIRES  
CORRECTEURS  
PROGRESSIFS

À PARTIR DE  
65€/VERRE.

**-50%\***

SUR VOTRE 2ÈME  
PAIRE DE VERRES  
BLANCS (PROGRESSIFS,  
VISION DE PRÈS  
AMÉLIORÉE,...)



**OPTIC WERY**

Rue de la Libération 42/2, 1440 Braine-Le-Château  
02/366.42.30. opticweryblc@gmail.com



Rejoignez-nous sur

facebook



Rejoignez-nous sur

Instagram



\*Voir conditions en magasin. Offre non cumulable. Action valable jusqu'au 30/06/2021.

## ENTREPRISE HORTICOLE MARC MUSCH VIRGINAL - 0475/90 66 33



A PARTIR DU 06/05/2021 ET JUSQU'AU 20/06/2021, LA SERRE  
(RUE BRUYÈRE À VIRGINAL, SITUÉE AU FOND DE L'ALLÉE ENTRE LE N° 77 ET 79)  
SERA OUVERTE DU JEUDI AU SAMEDI DE 9H30 À 18H ET LE DIMANCHE DE 10H À 16H

**Qualité:** **Prix (la pièce)**

Géranium lierre 6 couleurs	1,20€
Géranium balcon 4 couleurs	1,20€
Géranium droit 5 couleurs	1,20€
Suspension 25 cm	12,00€
Fuschia droit 5 couleurs	2,50€
Bégonia bulbeux 4 couleurs	1,50€
Surfinia 7 couleurs	1,50€
Bégonia annuel 6 couleurs	0,50€
Cinénaire	0,50€
Lobélia	0,50€
Rose d'Inde 2 couleurs	0,50€
Tagettes 3 couleurs	0,50€
Salvia	0,50€
Verveines 5 couleurs	0,50€

Agératum	0,50€
Dianthus (oeillets) 3 coul.	0,60€
Impatiens 10 couleurs	0,50€
Nicotina (tabac) 3 couleurs	0,60€
Pétunia 6 couleurs	0,50€
Alysse 2 couleurs	0,50€
Dahlia	1,50€
Bidens	1,50€
Bacopa	1,50€
Autres plantes retombantes	1,50€
Tomate 4 variétés	1,50€
Céleri blanc	0,30€
Céleri vert	0,30€
Choux de Bxl	0,30€
Choux rouge	0,30€

Persil	0,30€
Scarole	0,30€
Salade rouge	0,30€
Salade verte	0,30€
Terreau 50L	8,50€

### ENTREPRISE DE JARDIN

- \* CRÉATION DE PELOUSE ET ENTRETIEN
- \* CRÉATION DE PARTERRE ET ENTRETIEN
- \* TAILLE ET ÉLAGAGE
- \* VENTE DE CHRYSANTHÈMES
- \* VENTE DE SAPINS DE NOËL
- \* VENTE DE BÛCHES PAR M3 ET EN SACS
- \* VENTE DE SACS DE PETITS BOIS

Pour toutes commandes, appelez le 0475/90 66 33

**NATHALIE DUVEILLEZ - DOULA**

- Accompagnements autour de la naissance dans le respect et la bienveillance de tous
- Massages bien-être dédiés à la femme et à l'enfant

POSSIBILITÉ DE CHÈQUES-CADEAUX

Rue du Croiseau 45 - 1460 Ittre  
0477/65 74 10  
nathalie.duveillez@prowebox.com  
www.nathalieduveillez.be



**Ets Deprez** Ed

Rue du Croiseau 145 - 1460 Ittre  
Tél 067/64 60 58

**Nouveau**

TERMINAL DE PAYEMENT BANCONTACT  
VISA-MASTERCART ET AUTRES  
CARBURANT **PROFIFUEL TOTAL**